

BULLETIN MUNICIPAL



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

2025



Mairie

✉ 173, Route De la Mairie
50380 SAINT-AUBIN-DES-PRAUX
☎ : 02.33.51.68.76

✉ : mairie@saint-aubin-des-preaux.fr



SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

ÉDITO



NUMÉROS UTILES

La Mairie : 02.33.51.68.76

Gendarmerie : 02 33 89 67 40

Service urbanisme : 02.14.24.20.44

SPANC : 02.33.61.95.96

SMAAG : 02.33.91.30.27

CEGA : 02.33.91.62.51

Médecins de garde : 116 117

ENEDIS : 09.72.67.50.50.

Sommaire

Édito - 2

Mot du Maire - 3

Le personnel - 4

L'état-Civil - 5

Mot de bienvenue aux nouveaux arrivants - 6

Les tarifs communaux communales - 7

Le budget - 8 & 9

Les nouveautés communales - 10 à 12

Les informations communales - 13 à 23

Ecole 24 à 27

Affaires périscolaires - 28

Les mots des maîtresses - 29 à 34

Les associations - 35 à 38

Prévenir la cybercriminalité : protégeons-nous ensemble Informations - 39

Les actualités de la Communauté de Communes - 40 à 53

Nos artisans - 54

Mémos des démarches administratives - 56 à 58

Secteur d'action gérontologique - 59

Informations rédactions et crédits photos - 60

NUMÉROS D'URGENCE



Samu

15



Police

17



Pompiers

18



Urgence
SMS

114



En mer

196



Europe

112



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

LE MOT DU MAIRE

A l'aube de cette nouvelle année, je souhaite vous adresser au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite. La commune de Saint-Aubin-Des-Préaux, forte de plus de 500 âmes au dernier recensement, continue de se distinguer par son esprit de solidarité, son dynamisme et la qualité de vie que nous partageons au quotidien. C'est cette force collective qui fait de notre village un endroit où il fait bon vivre, et je tiens à vous en remercier.

En ce qui concerne notre église les choses ont bien avancées. Le choix des entreprises est fait et après concertation il a été décidé que le début des travaux commencera à la mi-Mars 2026 pour la première tranche.

Pour la traversée du bourg enfin le département nous a annoncé avoir retenu notre dossier pour un démarrage mi-Février 2026. (Après plus de deux ans de négociations.)

La première phase sera réalisée de l'entrée du bourg au carrefour de la Sanderie mi-Février 2026, pour une durée d'une semaine.

La seconde phase se situant dans le périmètre de l'école, entre l'Eglise et le parking en face de la RD 309 sera réalisée pendant les vacances de Février 2026.

La phase 3 sera réalisée courant Mars entre la RD 309 face au parking de l'école et la voie communale de la Sanderie (pour une durée de 2 semaines).

La phase 4 sera le tapis d'enrobé avec les mises à la cote, pour une durée d'une semaine.

Comme vous pouvez le constater tout arrive avec beaucoup de retard et une énorme dépense d'énergie.

En 2026 je suis sûr que de nouveaux projets verront le jour pour améliorer notre cadre de vie et préparer l'avenir. Puiussions-nous aborder cette année avec confiance et enthousiasme. Que chacun trouve dans notre commune un lieu où vivre sereinement, s'épanouir et participer, selon ses envies à la vie collective. Pour conclure je souhaite que cette année 2026 soit pour chacun de vous, une source de rencontres et de projets partagés.

Très belle année à toutes et à tous.

Votre maire,
D.HUET

**CE PETIT MOT ME DONNE L'IMMENSE PLAISIR DE PROFITER, AU NOM DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET EN MON NOM PERSONNEL DE VOUS
INVITER À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX LE :**

SAMEDI 17 JANVIER 2026 A PARTIR DE 11 H 00
À LA SALLE CHRISTOPHE AUGUIN.



LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

La commune de Saint-Aubin-des-Préaux a le plaisir de vous présenter ses **deux secrétaires de mairie**, qui assurent au quotidien le bon fonctionnement administratif de la collectivité et l'accueil des usagers.



Stéphanie ALIX, secrétaire générale de mairie, est en charge de la coordination des services, de la comptabilité, du suivi des dossiers communaux et de l'appui aux élus.



Christelle RIMBERT, secrétaire polyvalente de mairie, assure l'accueil du public, le traitement des demandes liées à l'état civil, à l'urbanisme et à la garderie.

Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens de l'écoute contribuent à faire de la mairie un lieu de proximité et de confiance pour tous les habitants.

N'hésitez pas à venir les rencontrer aux horaires d'ouverture de la mairie ou à les contacter par mail via les nouvelles adresses électroniques indiquées dans ce bulletin.

LE PERSONNEL TECHNIQUE



La commune tient à mettre à l'honneur **Claudine DESHOGUES**, agent communal en charge de l'entretien des locaux municipaux et de la gestion des locations de la salle des fêtes.

Présente au quotidien dans l'ensemble des bâtiments communaux : mairie, église, toilette publique et salle polyvalente — **Claudine** veille avec rigueur et discrétion à leur propreté et à leur bon état. Son travail, souvent invisible mais ô combien indispensable, contribue au confort de tous les usagers et au bon déroulement des activités communales.

Elle est également votre interlocutrice pour toute demande de **location de la salle des fêtes**, qu'il s'agisse d'un anniversaire, d'un repas associatif ou d'un événement familial. Son sens de l'organisation et sa disponibilité facilitent grandement la vie des habitants.

Un grand merci à **Claudine** pour son engagement et son professionnalisme au service de la commune !

LE PERSONNEL PERISCOLAIRE

À l'école de Saint-Aubin-des-Préaux, deux agentes bien connues des enfants et des familles poursuivent leur mission avec professionnalisme et bienveillance.



Anita LEMÉE

Anita accompagne la **classe de Moyenne Section** en soutien à l'enseignante, participant activement aux activités pédagogiques et à l'encadrement des enfants. Elle assure également le **service de la cantine**, où elle veille au bon déroulement du repas dans une ambiance sereine et conviviale.



Séverine CHORIN

Séverine assure la **garderie du matin et du soir**. Elle accueille les enfants dans un cadre chaleureux, sécurisant et structurant, veille à instaurer un climat de confiance, propice à l'épanouissement des enfants. Elle assure également le **service de la cantine** et participe au bon déroulement du repas dans une ambiance sereine et conviviale.

Leur présence quotidienne, leur écoute et leur disponibilité sont précieuses pour le bon fonctionnement de l'école et le bien-être des enfants.



SAINT-AUBIN-DES-PRAEAUX

L'ÉTAT-CIVIL

✿ Naissances :

Nos meilleurs vœux de bienvenu à :

- ❖ Malo BOULAY, né le 14 février 2025 à Avranches
- ❖ Marilou LAGARDE, née le 2 mars 2025 à Avranches
- ❖ Naël DUDOUIT, né le 20 avril 2025 à Avranches
- ❖ Hugo BESNIER, né le 9 juin 2025 à Avranches

✿ Mariage :

Nos meilleurs vœux à :

- ❖ M. David HAMON et Mme Carine BLUM le 20 septembre 2025

✿ Décès :

Nos sincères condoléances aux proches de :

- ❖ Mme Lucienne DELARUE, décédée le 31 janvier 2025 à Saint-Aubin-des-Préaux
- ❖ M. Olivier CLOATRE, décédé le 13 juillet 2025 à Avranches
- ❖ M. Hubert COUDRAY, décédé le 19 août 2025 à Saint-Aubin-des-Préaux
- ❖ Jean-Marc BOULENGER DE HAUTELOCQUE, décédé le 10 septembre 2025 à Saint-Aubin-des-Préaux

✿ Reconnaissance d'un enfant :

La déclaration de naissance est obligatoire lorsque les parents ne sont pas mariés.

Cette déclaration est indispensable pour établir la filiation et doit être réalisée dans les 5 jours suivant l'accouchement auprès de l'officier d'état civil.

La reconnaissance d'un enfant est, quant à elle, une démarche volontaire, qui peut être effectuée avant ou après la naissance.

Cette procédure garantit l'inscription correcte de l'enfant à l'état civil et la reconnaissance de ses droits.

Si vous êtes la mère, il suffit que votre nom soit indiqué dans l'acte de naissance.

Si vous êtes le père et que vous n'êtes pas marié avec la mère, la reconnaissance est nécessaire pour établir le lien de filiation avec votre enfant.

Si vous êtes un couple de femmes, vous devez passer par une **reconnaissance conjointe**.

- ⇒ **Avant la naissance** : les parents peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément. La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.
- ⇒ **Au moment de la déclaration de naissance** : Le père afin d'établir la filiation paternelle, peut le faire à l'occasion de la déclaration de naissance, c'est-à-dire dans les 5 jours qui suivent la naissance. Elle figurera dans l'acte de naissance de l'enfant. Elle doit être faite à la mairie du lieu de naissance.
- ⇒ **Après la déclaration de naissance** : La reconnaissance du père peut se faire dans n'importe quelle mairie. Il est conseillé, de se munir de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

Pour ces démarches, vous devrez présenter les documents suivants :

- ⇒ Justificatif d'identité

Justificatif de domicile (lieu d'habitation officiel et habituel ou de résidence) de moins de 3 mois



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

MOT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez choisi de venir habiter dans notre petite commune tranquille à la campagne.



LE MAIRE, SES ADJOINTS, LE CONSEIL MUNICIPAL, LE PERSONNEL COMMUNAL VOUS SOUHAITENT LA BIENVENUE AU SEIN DE NOTRE COMMUNE.

Pour vous permettre de profiter pleinement des atouts de notre commune, nous vous invitons à vous rendre à la Mairie dès votre arrivée. Vous rencontrerez nos secrétaires de Mairie qui se feront un grand plaisir de vous accueillir, de vous renseigner, de vous aider dans toutes vos démarches et qui vous donneront un maximum d'informations communales. Vous pouvez également rencontrer le Maire et ses adjoints.

Pour vous informer sur la commune, vous pouvez aussi consulter le site internet :

<https://saint-aubin-des-preaux.fr/>

Laissez-nous votre courriel pour recevoir les actualités et les bulletins municipaux et pensez à vous inscrire sur la liste électorale.

Nous vous souhaitons une très bonne installation.

L'équipe Municipale



Notre mairie



Notre église



Notre salle des fêtes



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

LES TARIFS MUNICIPAUX

GARDERIE COMMUNALE :

Année 2025-2026

- ⇒ Le matin : 0.70 €
- ⇒ Le soir : 1.30 €, goûter compris.
- ⇒ Pénalité de retard le soir : 15 €
- ⇒ Pénalité manquement d'inscription garderie du soir : 5 €

SALLE DES FÊTES

A compter du 1^{er} janvier 2026 :

	LOCATION SALLE DES FETES	CAUTION	CHAUFFAGE, ELECTRICITE, TELEPHONE SUR RELEVE DE COMPTEUR	LOCATION DE VAISSELLE
Association et particuliers Hors commune	Forfait 2 jours : 290 euros Jour complémentaire : 100 € chaque jour complémentaire Vin d'honneur : 50 euros Assemblée Générale : 70 euros	300 €	Electricité : selon le tarif en vigueur Téléphone : 0.15 € l'unité	0.90 € le couvert
Particuliers de Saint Aubin des Préaux Les agents communaux demeurant hors communes pour une location par an.	Forfait 2 jours: 170 euros Vin d'honneur : 40 euros Pour les réunions familiales (mariage, baptême, communion) et une manifestation autre par an. Au-delà les tarifs hors commune s'appliqueront.	300 €	Electricité selon le tarif en vigueur Téléphone : 0.15 € l'unité	Gratuit
Associations communales	Gratuité lors de la première location puis au tarif de : 60 euros le Week-end	300 €	Electricité : selon le tarif en vigueur Téléphone : 0.15 € l'unité	Gratuit

Une mise à disposition gratuite de la salle bénéficiera à :

- L'ensemble des associations communales un week-end par an pour une réunion à but non lucratif ;
- La coopérative scolaire pour le jour de l'arbre de noël et les 2 jours de répétition s'y rattachant ;

Les chèques de réservation du montant de la location seront envoyés à la Trésorerie Principale de Granville et viendront en déduction lors du paiement définitif.

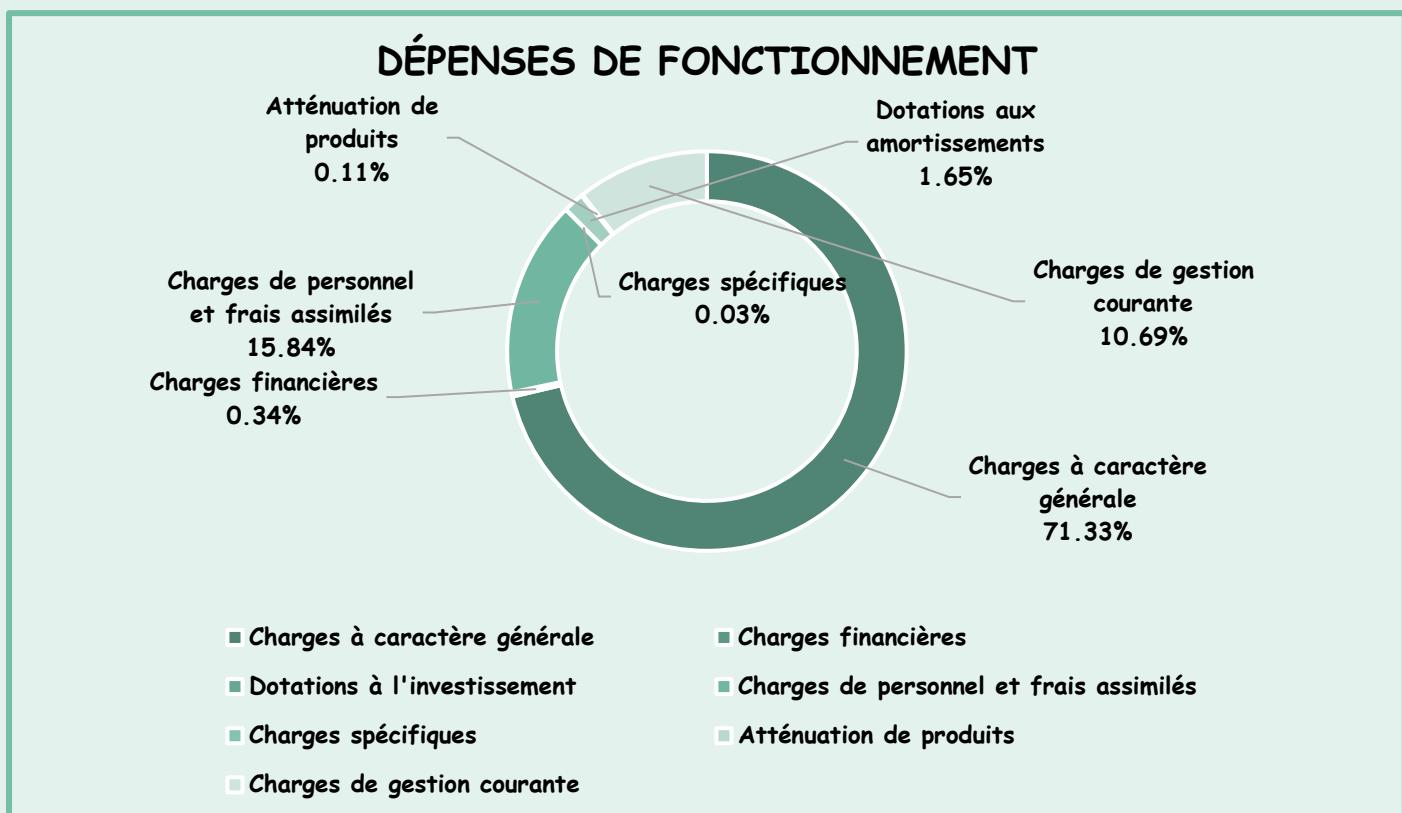
CIMETIÈRE

Les tarifs sont établis dans le tableau ci-dessous :

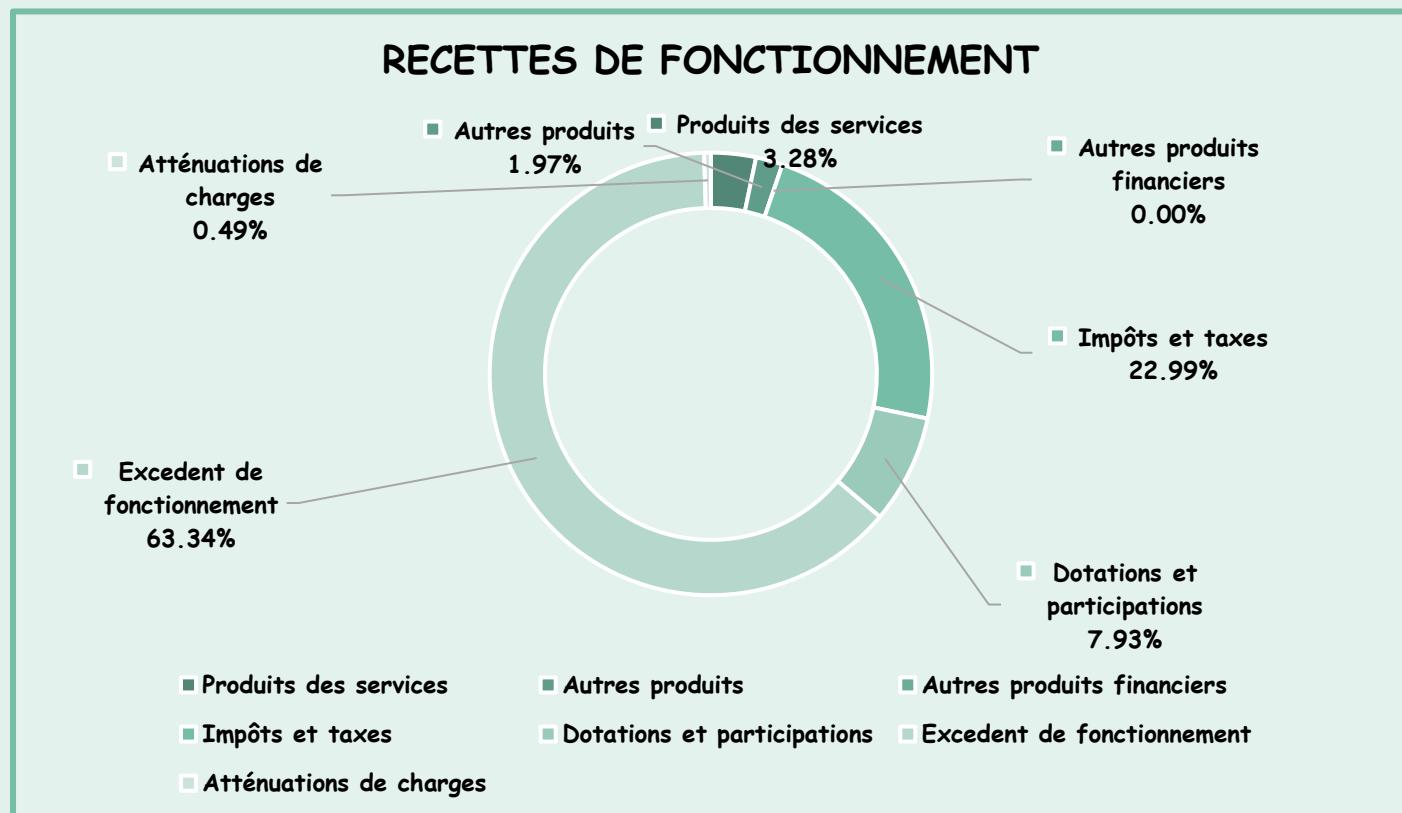
DÉSIGNATION	DURÉE	PRIX TTC
CONCESSION CAVURNES	30 ans	300 € TTC
RENOUVELLEMENT CAVURNES	30 ans	150 € TTC
CONCESSION NORMALE	30 ans	150 € TTC

LE BUDGET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

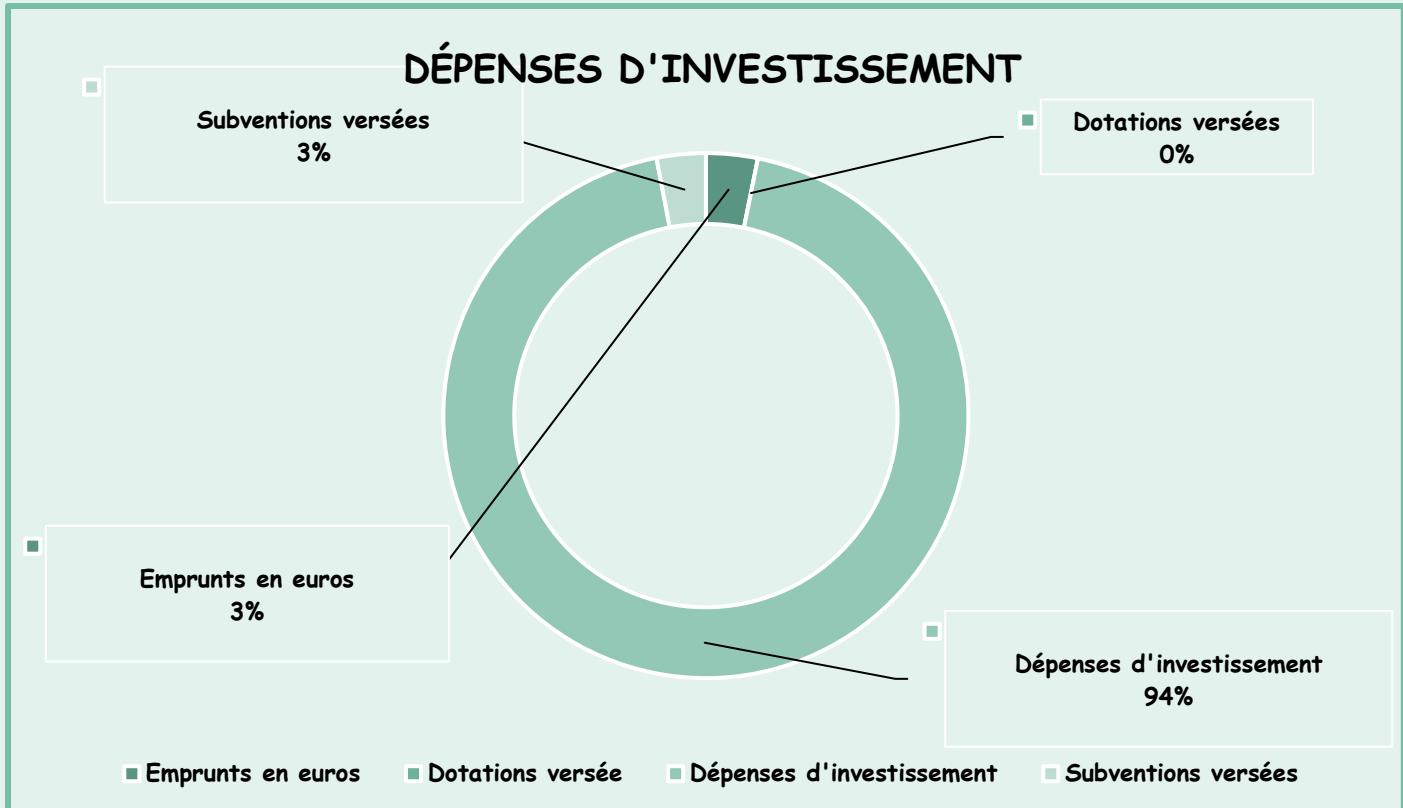


RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

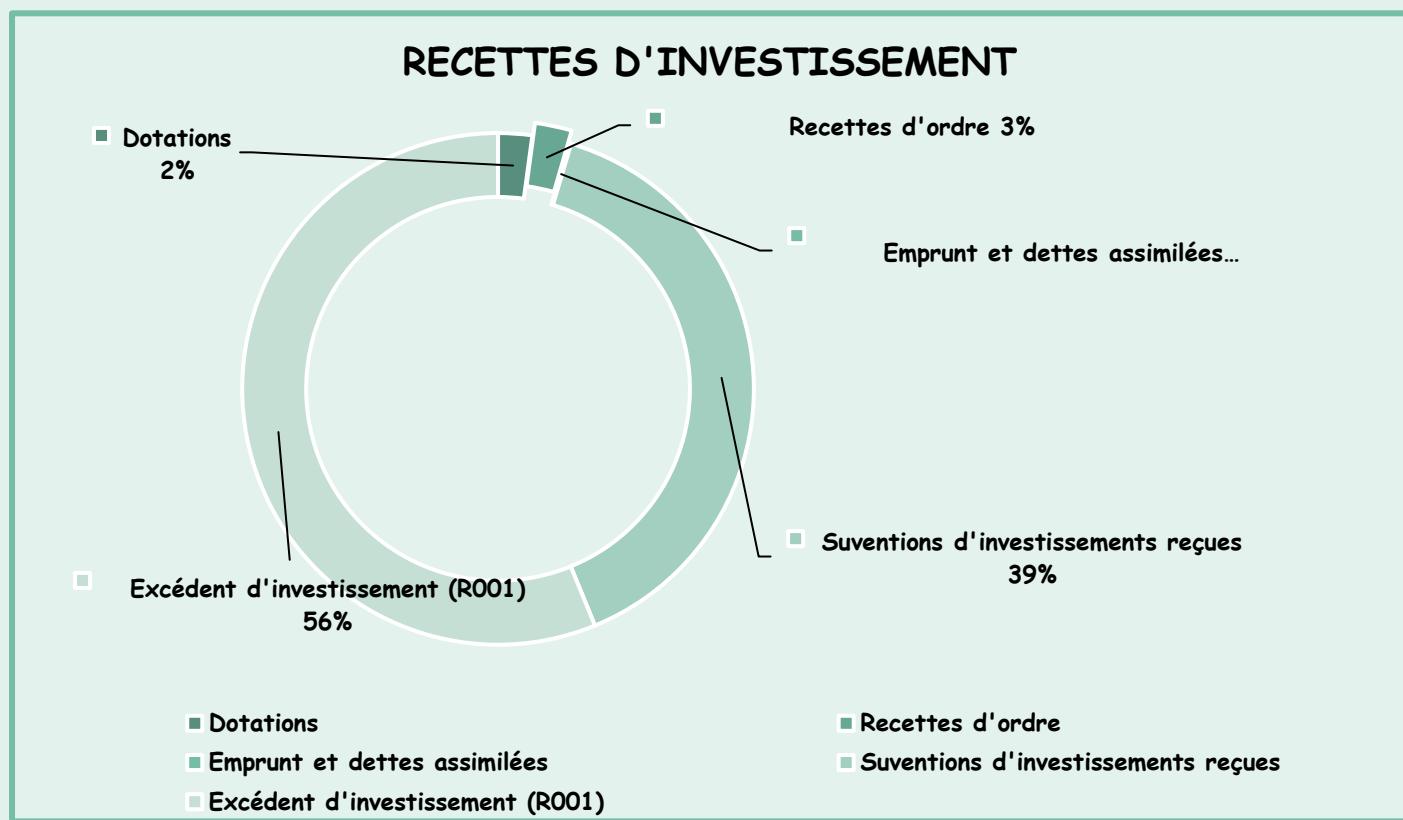


LE BUDGET

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :



RECETTES D'INVESTISSEMENT :





SAINT-AUBIN-DES-PRAEAUX

LES NOUVEAUTÉS DE LA COMMUNE

Chers Saint-Aubinaises, Chers Saint-Aubinais,

La commune de Saint-Aubin-des-Préaux dévoile sa nouvelle identité visuelle, c'est avec une grande joie que la municipalité est fière de vous présenter son nouveau logo, fruit d'une réflexion approfondie menée pour moderniser et renforcer l'image de notre collectivité.

Une identité ancrée dans notre territoire :

Les couleurs sont liées à la géolocalisation de la commune :

- ⇒ La proximité de la mer
- ⇒ Les paysages de campagnes qui nous entourent

Un symbole inspiré de notre quotidien.

Ce nouveau visuel s'appuie sur des éléments simples et significatifs :

- ⇒ La forme du cadastre de la commune
- ⇒ L'image d'un petit village, ses toits et son église
- ⇒ Un ensemble stylisé et dynamisé, porté par des courbes fluides et des teintes soigneusement sélectionnées.



Ce logo sera progressivement déployé sur l'ensemble de nos supports de communication. Nous espérons qu'il deviendra rapidement un symbole de fierté et d'appartenance pour tous les habitants de Saint-Aubin-des-Préaux.

REMERCIEMENTS :

La municipalité tient à adresser ses remerciements les plus chaleureux à Monsieur Nicolas ALLOTEAU, dirigeant de l'agence *Dimensions Pub & Games* basée à Gavray-sur-Sienne. Nous saluons son écoute, sa créativité et sa parfaite compréhension de la vision communale, qui ont largement contribué à la qualité du travail réalisé.





SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

LES NOUVEAUTÉS DE LA COMMUNE

Chers Saint-Aubinaises, Chers Saint-Aubinais,

🌐 Un nouveau site pour la commune

La commune de **Saint-Aubin-des-Préaux** est heureuse de vous annoncer la mise en ligne de son **nouveau site internet**.

Ce site, conçu en lien avec notre **logo et notre identité visuelle**, se veut plus moderne, convivial et accessible à tous. Vous y retrouverez facilement les informations pratiques, les actualités communales, l'agenda des événements, ainsi que les démarches administratives.

👉 Pourquoi ce changement ? Suite à l'arrêt d'activité de notre précédent prestataire qui gérait le site, nous avons dû mettre en place une nouvelle solution afin de garantir la continuité du service et l'accès à l'information pour tous les habitants.

Ce site a été pensé pour être :

- ⇒ **Plus moderne et convivial**, avec une navigation simplifiée
- ⇒ **Accessible à tous**, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- ⇒ **Pratique**, en regroupant toutes les informations utiles : démarches administratives, actualités, agenda des événements, vie associative, services municipaux...

👉 L'adresse du site : <https://saint-aubin-des-preaux.fr>

Nous vous invitons à le découvrir et à l'utiliser au quotidien pour rester informés de la vie communale. Ce nouvel outil est conçu pour renforcer le lien entre la mairie et les habitants, et faciliter vos démarches.

The mockup displays the website's header with the town's logo and name. Below the header is a decorative landscape banner. The main content area features five circular service icons with corresponding labels:

- Conseils municipaux
- Urbanisme
- Formalités
- Jeunesse
- Salle des fêtes



LES NOUVEAUTÉS DE LA COMMUNE



📍 Suite du travail de l'adressage

L'amélioration des services rendus aux citoyens de Saint-Aubin-des-Préaux est l'une de nos priorités. Dans ce cadre, la commune a engagé une action de **dénomination des voies, des lieux-dits et de numérotation des maisons et constructions.**

Grâce à une adresse précise, cette démarche municipale va contribuer à améliorer :

- **Votre sécurité** : intervention des services d'urgence, police, gendarmerie
- **L'efficacité des services** : courrier, fibre, livraisons, réseaux divers

La délibération du conseil municipal du **6 décembre 2022** a validé le principe de nommage et de numérotation des voies.

👉 Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées gratuitement avec le **certificat d'adressage**, et en une seule fois sur le site officiel service-public.fr, rubrique « *Signaler son changement d'adresse en ligne* ». Certains organismes nécessitent toutefois une transmission individuelle de vos nouvelles coordonnées.

💡 Les propriétaires bailleurs doivent informer leurs locataires de ces nouvelles dispositions, et inversement. Parallèlement, la commune procède à l'installation des **panneaux de signalisation** avec les noms des voies. Vous pouvez également passer en mairie pour demander votre **certificat d'adressage** ainsi que la **plaque numérotée correspondant à votre domicile**, qui vous sera remise.

Parallèlement, la commune a procédé à la **pose des pancartes de noms de rues** et a envoyé des courriers contenant les **plaques numérotées** ainsi que les **certificats d'adressage**.

⚠ La commune n'ayant pas connaissance de l'ensemble des habitants suite aux **emménagements, ventes, achats ou nouvelles constructions**, il est **important de venir en mairie** afin d'informer les services administratifs. Cela permettra de vous délivrer officiellement votre **certificat administratif d'adressage**, de distribuer la plaque numérotée correspondant à votre domicile et de mettre à jour vos coordonnées.

⚠ Pour information, la mise à jour de l'adressage sur les **listes électorales** sera assurée directement par notre service administratif.



SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

RESPECTONS NOS POINTS D'APPORT ET GARDONS NOTRE COMMUNE PROPRE

♻️ Ensemble, veillons à la propreté de notre commune

Chères habitantes, chers habitants,

La propreté de notre commune est l'affaire de tous. Chaque geste compte pour préserver notre cadre de vie et valoriser nos déchets.

🚫 DÉPÔTS SAUVAGES : APPEL À LA CITOYENNETÉ

A chacun sa responsabilité, cependant nous vous rappelons que les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des Français (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, et des nappes phréatiques, des mers et des océans ...), et même sur la santé publique. Malheureusement, la commune constate une **augmentation des dépôts sauvages** sur son territoire. Ces pratiques nuisent à la propreté de nos espaces, dégradent notre environnement et entraînent des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Nous faisons appel au sens civique et à la responsabilité de chacun, respectez les points d'apport volontaire et les consignes de tri sélectif, soit :

- Ne pas déposer de sacs ou encombrants autour des conteneurs.
- Ne déposez pas vos déchets en dehors des lieux prévus à cet effet.
- Contribuez à préserver la qualité de vie et l'image de notre commune.



RAPPEL

Une délibération du Conseil Municipal précise qu'une facturation de 120 € sera appliquée aux contrevenants. L'objectif de ce rappel est tout simplement le désir d'un CHANGEMENT COMPORTEMENTAL pour tous.

👉 Ensemble, faisons preuve de citoyenneté et de conscience collective pour maintenir un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement.

En respectant ces règles, nous contribuons à une commune plus propre, plus agréable et plus solidaire. Ensemble, faisons du tri un réflexe quotidien et montrons l'exemple à nos enfants pour construire un avenir durable.

On trouve aujourd'hui mélangé aux ordures ménagères près d'1/3 de biodéchets. Ces derniers sont donc enfouis alors qu'ils pourraient être valorisés.

Votre mairie vous remercie de votre engagement et compte sur chacun pour que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre.

🚮 NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La commune a récemment installé un nouveau point d'apport volontaire au chemin de l'Aumône. Un second point d'apport sera mis en place sur le parking de l'école courant février.

Ces installations visent à faciliter le tri, améliorer la propreté des espaces publics et éviter les débordements de déchets ainsi que les incivilités constatées ces derniers mois.

La commune remercie chacun pour sa vigilance et son engagement en faveur d'un cadre de vie plus propre et plus respectueux.





SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

RESPECTONS NOS POINTS D'APPORT ET GARDONS NOTRE COMMUNE PROPRE

⇒ Il y a toujours des solutions :

1. Réduire ma consommation : Comment réduire ma consommation de sacs ? En diminuant la quantité de mes ordures ménagères. Vous devez déposer tous vos emballages (plastiques, cartons, acier, aluminium...), tous vos papiers, ainsi que le verre, dans les colonnes de tri prévues à cet effet.
2. La loi Anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) de 2020 stipule que les collectivités ayant la compétence "collecte et traitement des déchets" doivent obligatoirement proposer des solutions aux usagers pour valoriser leurs biodéchets. Pour rappel, **Granville Terre et Mer propose déjà des composteurs individuels au tarif de 20€**
3. Faire du compost : si vous possédez un jardin, le compostage vous permettra de **diminuer de 40 %** le volume de votre poubelle d'ordures ménagères. Je souhaite m'équiper d'un composteur, comment faire ? Vous pouvez demander le vôtre en contactant le service déchets de Granville Terre & Mer par téléphone ou par mail :

Service déchets Granville Terre & Mer

📞 : 02 33 91 92 60

@ : servicedechets@granville-terre-mer.fr



4. Ne pas jeter sur la voie publique.



DÉPÔTS SAUVAGES : CE QUE JE RISQUE

La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets dits sauvages, en lieux publics ou privés (épave de véhicule, ordures, déchets, déjections, liquides insalubres, ...) et l'entrave à la circulation.

- ◆ L'amende pénale peut atteindre jusqu'à 3.000 € et le véhicule peut être confisqué.
- ◆ La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des peines aggravées après mise en demeure d'enlèvement : amendes jusqu'à 150.000€, astreintes journalières jusqu'à 1.500€.
- ◆ La Mairie appliquera désormais systématiquement en sus le nouveau tarif d'enlèvement des déchets abandonnés.





SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

PRÉVENTION CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive apparue en France en 2004. Il représente une menace sérieuse pour la biodiversité, en s'attaquant notamment aux abeilles, essentielles à la pollinisation. Ses piqûres peuvent également être dangereuses pour l'homme et les animaux.

⚠ Pourquoi agir ?

- Un nid peut détruire plusieurs kilos d'insectes par an.
- Les colonies d'abeilles sont particulièrement ciblées, mettant en péril la filière apicole.
- Depuis mars 2025, une loi impose aux particuliers et collectivités de signaler et faire détruire les nids.

✓ Les bons gestes de prévention :

- Repérer le frelon asiatique : corps brun foncé, abdomen avec une large bande orangée, pattes jaunes.
- Ne jamais intervenir seul : la destruction des nids doit être réalisée par des professionnels agréés.
- Signaler immédiatement tout nid observé à la mairie afin de faire intervenir une entreprise agréée.
- Participer au piégeage des reines au printemps, afin de limiter la formation de nouvelles colonies.

☒ En cas de piqûre :

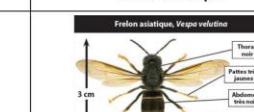
- Ne pas gratter, désinfecter la zone.
- Surveiller toute réaction allergique et consulter rapidement un médecin si nécessaire.

En restant vigilants et en adoptant les bons réflexes, nous pouvons ensemble limiter la propagation du frelon asiatique et protéger notre environnement.

Acheter des pièges ou faites les vous-même :

Les pièges possibles :



	Frelon asiatique	Frelon européen	
Le frelon			
Type de nid	Nid primaire de Frelon asiatique	Nid principal de Frelon asiatique	Nid de Frelon européen
Photo du nid			
Période d'activité au nid	Avril à juin	Juillet à Novembre (se désagrége au cours de l'hiver et n'est plus réutilisé).	Printemps à l'automne
Critères de reconnaissance du nid	Petite boule beige à marron, suspendue. Petite ouverture vers le bas.	En forme de poire, jusqu'à 1 mètre de diamètre à l'automne. Une petite entrée latérale.	Nid rudimentaire, généralement en forme de colonne. Grande ouverture par le bas (alvéoles bien visibles).
Emplacement du nid	Sous une avancée de toiture, encadrement de fenêtre, abri de jardin, cabane en bois...	Généralement dans un support végétal, haie ou arbre isolé, toute hauteur confondue. Parfois dans le bâti.	Dans le bâti, voire une cavité (arbre creux, mur de pierre, cheminée...).
Procédure	NID A SIGNALER EN MAIRIE Savez si un panneau indique que la colonie est déjà détruite (l'enveloppe du nid peut rester sur place) :	NE PAS SIGNALER EN MAIRIE Si je veux détruire le nid, je prends contact avec une entreprise spécialisée. 	

Informations utiles :





SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

LES TRAVAUX EN COURS

🚧 - L'AMÉNAGEMENT DU BOURG :

ℹ️ Informations sur le projet de travaux :

Le projet a pris du retard. En effet, le Département, maître d'ouvrage, nous a informé que notre dossier n'avait pas été retenu dans la programmation 2024.

Cependant, l'attribution du marché est désormais effectuée et les ordres de mission des entreprises ont été signés. Un rendez-vous s'est tenu le **2 décembre 2025** afin d'élaborer le **planning du déroulement des travaux**, qui se déroulera comme suit :

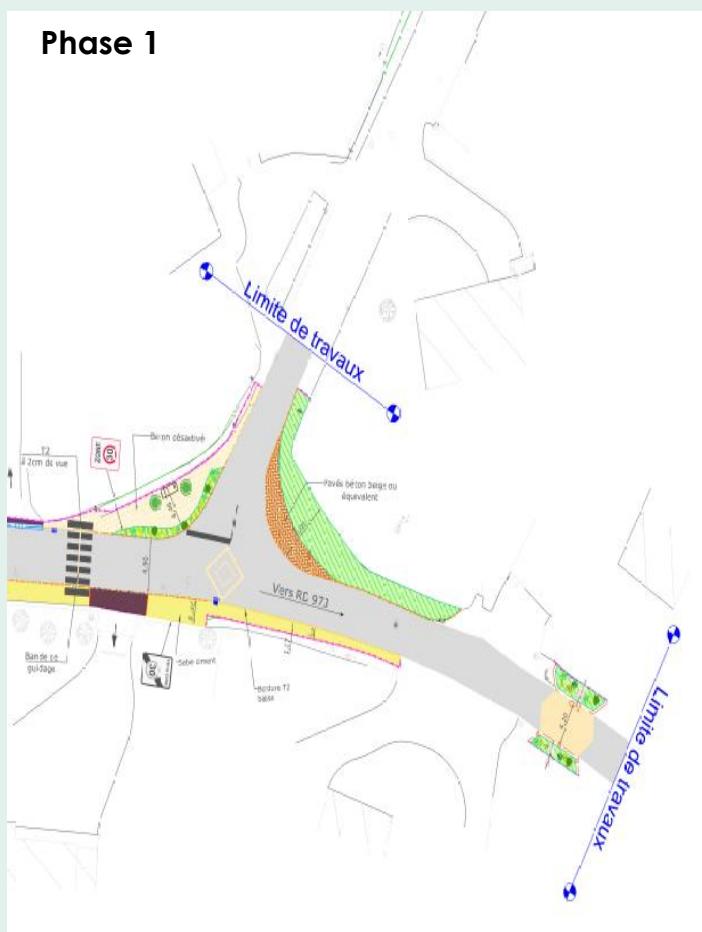
Les travaux d'aménagement de la RD 154 entre l'entrée de bourg et le carrefour central vont commencer mi-février 2026 avec un phasage en 4 temps sur route barrée afin de minimiser la gêne des riverains. Les accès aux habitations sur la zone de travaux seront maintenus pendant toute la durée du chantier. En cas d'impossibilité d'accès pendant la pose des bordures, le chef de chantier viendra prévenir les riverains en amont pour qu'ils s'organisent (mettre la voiture en stationnement sur le parking de l'école par exemple).

Phase 1: La première phase sera réalisée de l'entrée de bourg au carrefour de la Sanderie mi-février 2026 (suivant intempéries) pour une durée de 1 semaine et un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

Plan de Travaux sur la phase 1 entre l'entrée de bourg et la Voie Communale de la Sanderie

PLAN DE DEVIATION PHASE 1

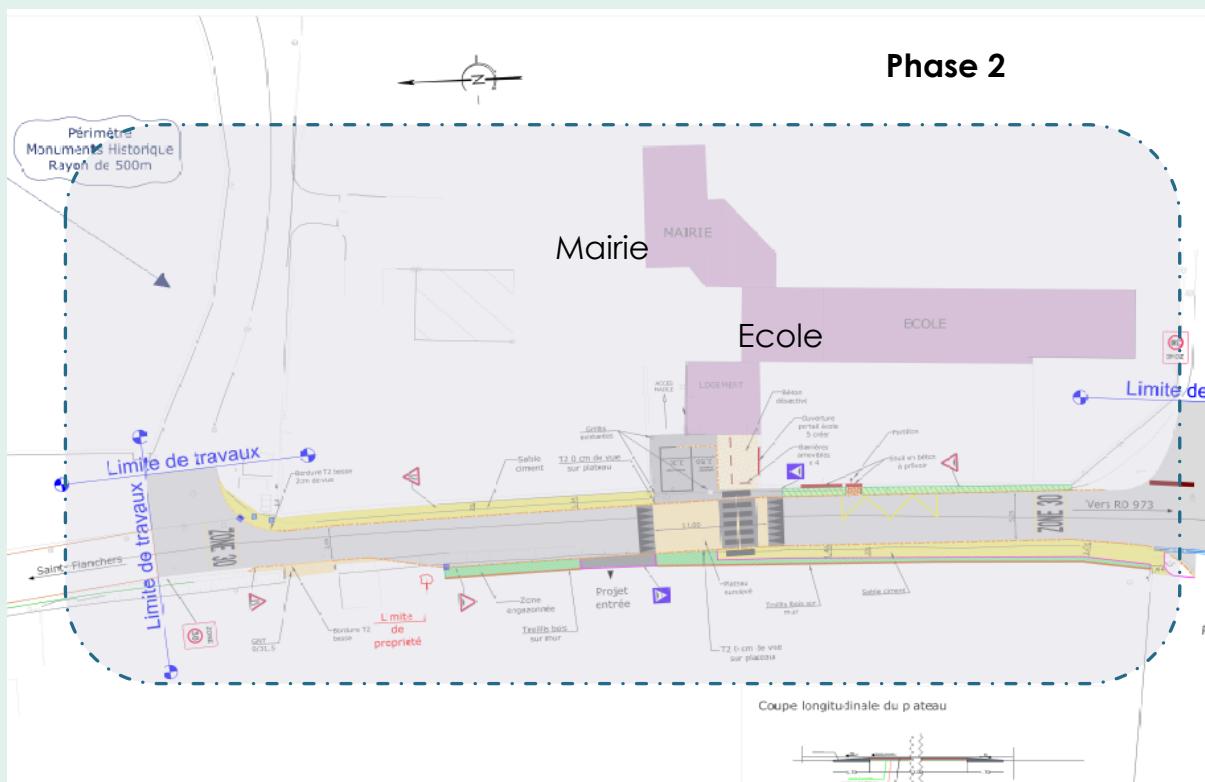
Phase 1



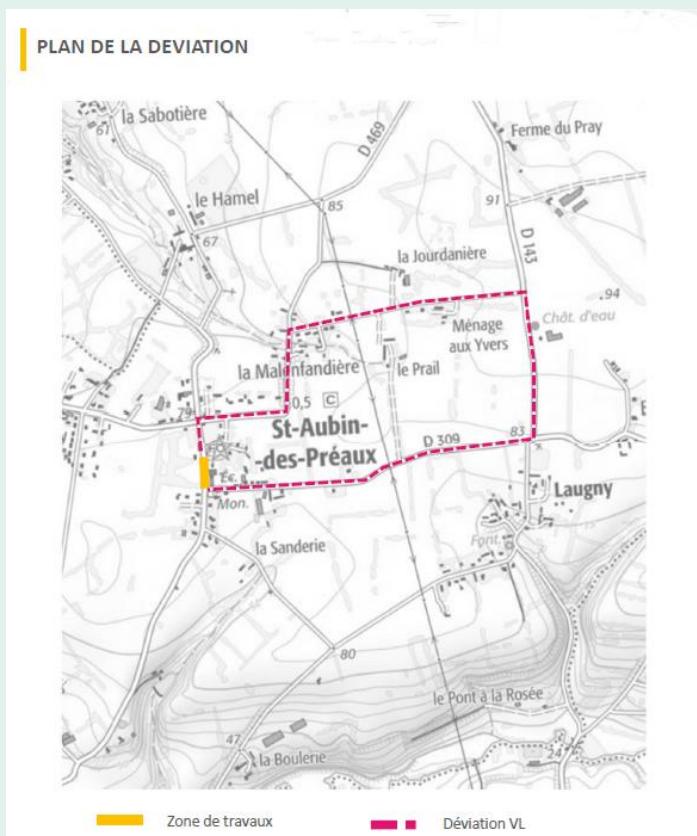


LES TRAVAUX EN COURS

Phase 2 : La seconde phase se situant dans le périmètre de l'Ecole entre l'Eglise et le parking en face de la RD309, elle sera réalisée pendant les vacances de février 2026 (suivant intempéries la phase 1 et 2 pourront être interverties afin de réaliser les travaux aux pourtours de l'Ecole pendant les vacances) pour une durée de 2 semaines et un itinéraire de déviation sera mise en place comme suit :



Plan de Travaux sur la phase 2 entre l'Eglise et le parking de L'école



PLAN DE DEVIATION PHASE 2

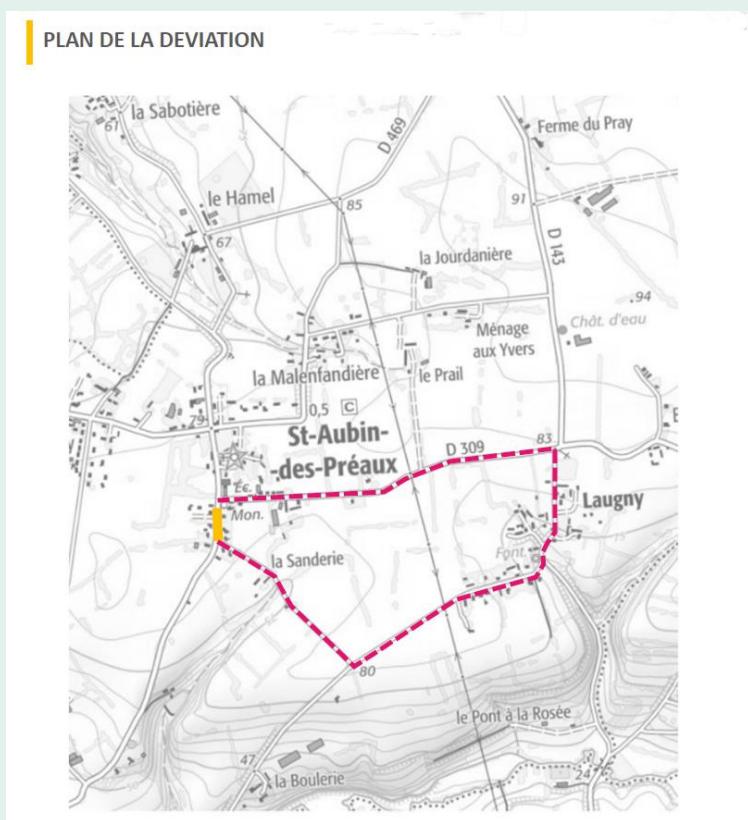


LES TRAVAUX EN COURS

Phase 3 : La phase 3 sera réalisée ensuite courant mars entre la RD309 parking de l'Ecole et la voie communale de la Sanderie (suivant intempéries) pour une durée de 2 semaines et un itinéraire de déviation sera mise en place comme suit :



Plans de Travaux sur la phase 3 entre la Sanderie et le parking de L'école



PLAN DE DEVIATION PHASE 3

Phase 4 : La phase 4 sera la réalisation du tapis d'enrobé entre le carrefour RD469/RD154 et l'entrée du bourg. Avec les mises à la côte cette phase aura une durée d'une semaine.



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

LES TRAVAUX EN COURS

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :



Le diagnostic architectural et patrimonial de notre église a été réalisé par l'atelier PAQUIN, architecte du patrimoine D.P.L.G. Comme on vous l'a expliqué dans le bulletin 2023 cette étape nous a permis de se projeter sur la chronologie des travaux futurs afin de réaliser la rénovation de cette dernière et obtenir des subventions à l'avenir en respectant le cahier des charges qui sera mis en place.

La commune de Saint-Aubin-des-Préaux a obtenu le permis de construire le 31 janvier 2025. Conformément à la réglementation, les délais d'affichage ont été respectés avant de pouvoir publier l'appel d'offres et consulter les entreprises.

La SARL Mesnil SYSTEM' a été désignée pour assurer la coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé (SPS) tout au long du chantier.

L'attribution des offres aux entreprises s'est déroulée lors des séances des 22 juillet et 2 août 2025, en présence de Monsieur Arnaud PAQUIN, Architecte du Patrimoine DSA Chaillot, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre. Son expertise technique et architecturale a été précieuse pour accompagner l'analyse des propositions.

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et validées par le conseil municipal sont les suivantes :

NUMÉRO DES LOTS	DÉSIGNATION DES LOTS	NOMS DES ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1	MAÇONNERIE	ENT. LEFEVRE	334 067.68 €	400 881.21 €
Lot 2	CHARPENTE COUVERTURE	STE FALAISEENNE DE COUVERTURE	42 793.62 €	51 352.34 €
Lot 3	MENUISERIE EXTERIEUR	MENUISERIE DESHOGUES	30 126.60 €	36 151.92 €
Lot 4	MENUISERIE INTERIEUR	MENUISERIE DESHOGUES	71 114.79 €	85 337.75 €
Lot 5	ÉLECTRICITE	CGV ENERGIE - SARL	9 092. 33 €	10 910.80 €
Lot 6	PARATONNERRE ET BEFFROI	BODET CAMPANAIRE - SAS	9 719.36 €	11 663.23 €
Lot 7	FERRONNERIE	PICARD DUBOSCQ - SAS	13 270.00 €	15 924.00 €
TOTaux			501 184.38 €	612 221.25 €

LES TRAVAUX EN COURS

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :



Une réunion d'organisation du planning des travaux s'est tenue le **mercredi 12 novembre 2025** en mairie, en présence de l'ensemble des entreprises retenues. À cette occasion, les **ordres de service** ont été signés, marquant le lancement officiel des opérations.

Cette étape importante permet de :

- Cordonner les interventions des différentes entreprises,
- Garantir le respect du calendrier prévisionnel,
- Assurer une bonne information des habitants sur l'avancement des chantiers.

Les travaux débuteront en mars 2026 et feront l'objet d'un suivi régulier. La municipalité s'engage à informer les citoyens de l'évolution du chantier et des éventuelles incidences sur la vie quotidienne.

Déroulement des travaux

Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes, définies selon une hiérarchisation et une priorisation des interventions. En effet, des enjeux d'infiltrations et d'humidité ont été identifiés.

- ⇒ **Première étape** : traiter les infiltrations d'humidité en pied de mur et restaurer le clos et le couvert, ce qui implique principalement des travaux extérieurs.
- ⇒ **Deuxième étape** : intervenir à l'intérieur du bâtiment une fois l'étanchéité assurée.
- ⇒ **Troisième étape** : procéder à la restauration des vitraux, qui viendra clore l'ensemble du chantier.

Vous trouverez ci-dessous le planning détaillé des travaux, permettant à chacun de suivre les différentes étapes du chantier.

- ⇒ Phase 1 – Préparatifs et sécurisation de mars à avril 2026
 - ⇒ Phase 2 – Travaux sur le clocher d'avril à juin 2026
 - ⇒ Phase 3 – Travaux sur le chœur et sacristie avril en septembre 2026
 - ⇒ Phase 4 – Travaux sur la nef de juillet à octobre 2026
 - ⇒ Phase 5 – Travaux intérieurs de décembre 2026 à mars 2027
 - ⇒ Phase finale – mars au 24 avril 2027
- Réception des travaux du 29 avril 2027



VIE COMMUNALE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE – ARMISTICE DE 1918 :



Cette année, nous avons renouvelé pour la seconde fois la coopération entre les communes d'Anctoville-sur-Boscq, de Saint-Aubin-des-Préaux et de Saint-Planchers, aux côtés des anciens combattants, afin d'organiser ensemble la cérémonie du 11 novembre.

Au-delà de la commémoration, cette démarche traduit notre volonté de **partager un moment de mémoire et de fraternité**, en rappelant le courage de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la paix.

En mutualisant nos moyens, nous souhaitons offrir à tous les habitants une cérémonie digne de l'événement, placée sous le signe du **recueillement, de la solidarité et de l'amitié entre nos communes**.

Ensemble, nous perpétuerons le devoir de mémoire, non seulement pour honorer les victimes de la Grande Guerre, mais aussi pour rappeler l'importance de la paix et de la solidarité entre les générations et les territoires.

La Cérémonie du 11 novembre 2025 a donc été célébrée en collaboration avec la commune d'Anctoville-sur-Boscq et Saint-Planchers avec la participation de la Municipalité et des Anciens Combattants.

La cérémonie s'est déroulée aux monuments aux morts :

- ⇒ **10 h 00** : cérémonie au monument aux morts d'Anctoville-sur-Boscq ;
- ⇒ **10 h 45** : cérémonie au monument aux morts de Saint-Planchers ;
- ⇒ **11 h 30** : cérémonie complète au monument aux morts de Saint-Aubin-des-Préaux avec le discours du ministre des Armées et appel des morts pour la France.

Chaque commune a cité les noms inscrits sur son monument.

À l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes de Saint-Aubin-des-Préaux, afin de clôturer la cérémonie

Nous remercions les membres des anciens combattants de répondre présent à chacune de nos cérémonies.



VIE COMMUNALE

LE REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel **repas des aînés** s'est déroulé le **dimanche 16 novembre 2025** à la salle Christophe AUGUIN, dans une ambiance conviviale et joyeuse. Comme chaque année, des musiciens ont animé cette belle journée, offrant aux participants un moment de détente et de bonne humeur.

Cet événement s'inscrit pleinement dans les **traditions de Saint-Aubin-des-Préaux** : une journée placée sous le signe de l'amitié et de la solidarité, où nous exprimons toute notre reconnaissance à nos aînés. C'est l'occasion de partager des instants chaleureux, de renouer des liens, d'évoquer de précieux souvenirs et de profiter ensemble d'un moment privilégié. Dans un monde en perpétuel mouvement, ces temps de convivialité sont essentiels.

👉 Pour l'organisation :

- ⇒ Le repas a été préparé par l'entreprise **Lemetayer**
- ⇒ L'animation musicale assurée par le trio **Marlène, Benjamin et Emilio**
- ⇒ Le service réalisé par les **élus et leurs conjoints**, que nous remercions sincèrement pour leur implication et leur dévouement au service de la collectivité.

Un grand merci à toutes et à tous pour avoir contribué à la réussite de cette journée !



LA PRÉPARATION DES FÊTES

🎄 LE SAPIN DE NOËL :



Cette année, les élèves de la classe de CM1/CM2 de Mme Astrid DUPREY ont pris en charge la décoration du sapin installé dans les bureaux de la Mairie.

Nous avons eu la joie de les accueillir au début du mois de décembre pour ce moment festif. Leur créativité et leur enthousiasme ont apporté une belle touche de magie aux préparatifs de Noël.



Ce fut un joli moment de partage, qui s'est conclu dans la convivialité autour d'un goûter apprécié de tous.

Un grand merci aux enfants et à leur enseignante pour cette belle échange qui illumine chaque année notre Mairie et nos cœurs.

➔ 🎄 - LES ILLUMINATIONS DE NOËL :

Depuis le samedi 6 décembre, les illuminations de Noël ont été installées afin d'égayer notre commune et de préparer les fêtes de fin d'année.

Nous tenons à adresser nos remerciements chaleureux aux élus qui procèdent chaque année à la pose de ces décorations. Leur engagement permet non seulement de donner à notre commune un air de fête, mais aussi d'éviter un surcoût de charge pour la collectivité.

Grâce à eux, petits et grands peuvent profiter d'une ambiance conviviale et lumineuse tout au long de cette période festive.



ÉCOLE PLUME



LA RENTRÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE PLUME...



De gauche à droite :

Mathilde ROBLIN, agent scolaire et périscolaire – Astrid DUPREY, enseignante classe : CM1-CM2 – Laure BALTHAZARD-LAFORGUE, enseignante classe : CE1-CE2 – Séverine CHORIN, agent périscolaire

RPI – ÉCOLE PLUME

Notre école, notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) compte 89 élèves à la rentrée de septembre 2025. Pour rappel, cette structure est implantée sur deux communes, Saint-Aubin-des-Préaux et Saint-Pierre-Langers dont les classes se composent comme suit :

DÉTAIL DES EFFECTIFS :

Site de Saint-Pierre-Langers :

Classe de Mme BESNARD directrice et Mme RESBEUT ⇒ 23 élèves dont 2 en TPS, 9 en PS et 12 MS
 Classe de Mmes VIRY et RESBEUT ⇒ 25 élèves dont 9 en GS et 16 en CP

Site de Saint-Aubin-des-Préaux :

Classe de Mmes BALTHAZARD et POIGNANT (le jeudi) ⇒ 17 élèves dont 10 en CE1 et 7 en CE2
 Classe de Mme DUPREY ⇒ 24 élèves dont 13 en CM1 et 11 en CM2



LA GARDERIE PERISCOLAIRE :

Elle ouvre le matin à 7H30 et ferme le soir à 19H00, elle est assurée par Séverine et Mathilde. En raison de l'augmentation des effectifs, l'accueil des enfants en garderie se fait dans la salle du Conseil pour les plus grands et dans la salle de garderie pour les plus jeunes. L'encadrement est de 2 personnes de 16H30 à 19H00. Les tarifs sont de 0,70 € le matin et 1,30 € le soir avec le goûter. Le paiement s'effectue sur facture avec possibilité de régler en ligne.



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

ÉCOLE PLUME



LE TRANSPORT :

Le transport des enfants entre les deux sites (matin et soir) est pris en charge par le Conseil Régional. Celui du midi est pris en charge par les deux communes.



LA CANTINE :

Eric le cuisinier prépare les repas et est secondé pour la préparation et le service d'Anita, Séverine, Mathilde et Manon. Deux services sont assurés chaque midi. Le prix est de 3.50 € ou 1.00 € pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas.



SÉCURITÉ

Incendie : un exercice d'évacuation a été réalisé le 26 septembre 2025.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : risque attentat intrusion (s'échapper) : une information a été faite aux enfants sur les sorties possibles et un exercice a été fait le 7 octobre 2025.

Points de repli : St Pierre : cantine et St Aubin : impasse St Louis



LES TRAVAUX :

↳ Site de Saint-Aubin-des-Préaux :

- Achat de nouveaux jeux en garderie
- Pose d'un tableau d'affichage des œuvres d'arts des élèves à la garderie
- Travaux d'aménagement du centre bourg en cours – mi-février 2026
- Meubles classe CE1/CE2
- Pose de panneaux acoustiques classe CE1/CE2
- Achat de 2 ordinateurs portables
- Peinture des 2 passages piétons aux alentours de l'école (en cours)
- Achat de meuble pour la garderie (en cours)

↳ Site de Saint-Pierre-Langers :

- Achat de 2 ordinateurs portables
- Changement du photocopieur
- Achat d'un meuble pour le couloir-vestiaire de la classe des TPS/PS/MS
- Achat d'un meuble pour ranger les jeux dans le préau
- Insonorisation du préau (en cours)
- Pose d'alarme incendie dans les locaux (en cours).

⌚ : Les horaires de classes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Saint-Aubin-des-Préaux : 8H50 à 12H15 & 13H55 à 16H30

Saint-Pierre-Langers : 8H55 à 11H55 & 13H25 à 16H25



PRÉSENTATION DES PARENTS ÉLUS :

Noémie MARIE (Classe de TPS/PS/MS)

Karine HAULE (Classe de GS/CP)

Solène LÉPINE (Classe CE1/CE2)

Elodie BORDEAUX (Classe CM1/CM2)

Marie LEROUX (Classe TPS/PS/MS)

Emilie RENARD (Classe de GS/CP)



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

ÉCOLE PLUME

COOPÉRATIVE SCOLAIRE ET APE

La cotisation annuelle demandée aux parents reste inchangée 15 €. Ce compte permet de financer la cotisation à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), les assurances, les petits ateliers cuisine, les bricolages, les abonnements de l'école, l'achat de livres pour les bibliothèques, et des projets divers.

L'APE nous a accordé une subvention annuelle pour financer les sorties scolaires de l'école, d'un montant de 5000 €.

PROJETS D'ÉCOLE et SORTIES SCOLAIRES

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Présentation du protocole de traitement d'une situation de harcèlement à l'école et du plan de prévention

NATATION

Classes de CE1 au CM2 : 8 séances ont eu lieu du 2 mars au 13 mars 2026 :

- Les lundis et mardis matin de 10h00 à 10h40 dans l'eau.
- Les jeudis et vendredis après-midi de 14h40 à 15h20 dans l'eau

Classes de la MS au CP : 8 séances de natation auront lieu du 22 mai au 5 juin 2026 :

- Les mardis et jeudis matin de 10h00 à 10h40 dans l'eau
- Les mardis et jeudis matin de 10h00 à 10h40 dans l'eau.

Le transport des séances est financé par GTM

PROJET D'ÉCOLE PLURIDISCIPLINAIRE

♪ musique, arts visuels, spectacle... sur le thème de l'Afrique.

Intervention de l'école de musique de GTM pour 11 séances de 45 minutes au 3ème trimestre sur le chant choral et les percussions avec un spectacle le vendredi 26 juin 2026.

↳ CLASSES DE CE1/CE2 ET CM1/CM2 :

Séjour en auberge de jeunesse à Paris le 5 et 6 février 2026 pour un montant de 2677 € pour l'hébergement. Déplacement en bus de l'école de Saint-Aubin-des-Préaux à Paris.

Visite guidée du musée du quai Branly « Escale en Afrique » le jeudi 5 février après-midi pour un montant de 140€.

Spectacle du Roi Lion au théâtre Mogador le jeudi 5 février à 20h00 pour un montant de 1208 €.

Le vendredi matin, balade dans le centre de Paris en passant par l'île de la cité et le Louvre.

Coût total environ 6 632.10 €.

↳ Classes de GS/CP et TPS/PS/MS :

Visite d'un zoo ou d'Alligator Bay à Beauvoir au mois de juin avec un atelier pédagogique « Viens ramper avec moi » sur les déplacements des animaux d'un montant de 210€ pour les entrées et l'atelier et environ 600€ pour le transport.

Spectacle à l'école sur le thème de l'Afrique

Financement des sorties : 5000€ de l'APE

ÉCOLE PLUME

LE PERSONNEL DU RPI



De gauche à droite :

Éric BLOUET, Manon FOURNIER, Anita LEMÉE, Mathilde ROBLIN et Séverine CHORIN

LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE REMERCIER CHALEUREUSEMENT L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL INTERVENANT AU SEIN DU RPI POUR LA QUALITÉ DE LEUR TRAVAIL ET POUR LA BIENVEILLANCE DONT ILS FONT PRUEVE CHAQUE JOUR AUPRÈS DE NOS CHÉRUBINS. LEUR ENGAGEMENT CONTRIBUE PLEINEMENT AU BIEN-ÊTRE ET À L'ÉPANOUISSSEMENT DES ENFANTS.



AFFAIRES PÉRISCOLAIRES



PORTAIL FAMILLES – GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE

La mise en place de la gestion des réservations de la garderie de Saint-Aubin-des-Préaux se fait désormais via le Portail Familles depuis 1er novembre 2024. Ce projet, mené en collaboration avec la commune de Saint-Pierre-Langers, vise à améliorer la gestion du RPI école PLUME.

Grâce à ce portail, chaque famille peut gérer directement depuis son espace personnel :

- Les inscriptions et réservations aux services périscolaires (matin, midi, soir)
- Les réservations pour le restaurant scolaire et la garderie

👉 Bien que l'espace soit partagé, les modalités de réservation restent propres à chaque service. Il est donc nécessaire de prendre connaissance des deux règlements.

Ce nouvel outil représente une véritable modernisation des relations avec les familles :

- 100 % dématérialisé
- Accessible 24h/24 et 7j/7 depuis tout appareil connecté
- Permet un meilleur suivi des présences et contribue à éviter le gaspillage alimentaire

⚠ À savoir : auparavant, l'inscription au restaurant scolaire et à la garderie se faisait via un dossier papier commun. Avec le Portail Familles, la mairie s'inscrit dans une démarche écologique, en supprimant progressivement l'usage du papier.

❖ Nous remercions chaleureusement les parents pour leur implication et leur adaptation à ce nouveau système, qui contribue à améliorer le fonctionnement quotidien des services périscolaires.

Pour rappel, les familles rencontrant des difficultés de connexion ou de gestion de leur espace sont invitées à contacter nos secrétaires, qui les accompagneront.

📞 Numéro de la garderie : 07 87 73 59 77

L'équipe Municipale

LE MOT DES ENSEIGNANTES

Classes de Saint-Pierre-Langers



PROJET ARTISTIQUE DE LA CLASSE DE TPS / PS / MS

VILLE IMAGINAIRE

Les élèves ont eu la chance d'accueillir Sandrine Besnard, artiste peintre et plasticienne, qui est intervenue pendant **six séances**, du **7 novembre au 23 janvier 2025**.

Ce projet passionnant avait pour thème la **création d'une ville imaginaire** réalisée en bois et autres matériaux. Les enfants ont ainsi découvert et expérimenté différentes techniques : **poncer, peindre, scier, agrafe...**

Au-delà de l'apprentissage manuel, ce travail a permis aux élèves de développer leur créativité, leur sens de la coopération et leur imagination.

Un grand merci à Sandrine Besnard pour son accompagnement et pour avoir partagé son savoir-faire artistique avec les enfants.



LE MOT DES ENSEIGNANTES

Classes de Saint-Pierre-Langers



SORTIE SCOLAIRE DE LA CLASSE DE TPS / PS / MS

ZOO DE CHAMPREPUS



Les enfants de la classe de TPS / PS / MS sont allés au zoo de Champrepus au mois de juin.

- Le matin, ils ont participé à une animation « Eveil à la mini ferme » où ils ont pu donner à manger aux animaux (cochons d'Inde, chèvres...).
- L'après-midi, les enfants ont visité le zoo et enfin, ils sont allés jouer dans la structure de jeux.



LE MOT DES ENSEIGNANTES

Classes de Saint-Pierre-Langers

🎭 SORTIE SCOLAIRE DE LA CLASSE DE GS / CP



Lundi 23 juin 2025, la classe de GS/CP, s'est rendue à Rennes afin de finaliser leur projet de découverte de « LA VILLE ».



Le trajet s'est effectué en train (départ en gare de Granville), une première pour certains.

📍 AU PROGRAMME :

- ➡ Visite du parc du Thabor (situé en plein centre-ville, ce parc possède un jardin à la française, à l'anglaise et un important jardin botanique) ;
- ➡ Visite guidée d'un quartier rennais s'illustrant dans le Street Art. Les graffitis font partie du paysage urbain où murs, ponts et bords de Vilaine sont recouverts d'œuvres d'artistes.

😊 Journée sous le signe de la bonne humeur !



LE MOT DES ENSEIGNANTES

Classes de Saint-Aubin-des-Préaux



LES SORTIES SCOLAIRES DE LA CLASSE DE CE1/CE2

Les élèves de CE1/CE2 ont eu la chance de vivre un **séjour de 3 jours et 2 nuits** au centre PEP de Saint-Martin-de-Bréhal. Au programme :

- ➡ Trois séances de **découverte du théâtre** avec une comédienne, pour apprendre à utiliser son corps et sa voix dans différentes situations. Les plus grands ont même pu s'initier à l'improvisation !
- ➡ Des activités sur le **bord de mer**, autour de la laisse de mer.
- ➡ La découverte du **milieu du pré salé**, avec ses moutons, ses oiseaux et sa flore.

Ce séjour a été une belle occasion pour les élèves de **vivre ensemble dans un autre contexte que l'école**, de partager des moments de convivialité et d'enrichir leurs connaissances. Un grand merci aux **mairies** pour leur participation financière qui a permis la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, les enfants ont également visité la **carrière de Saint-Pierre-Langers**. En plus d'une généreuse participation financière à la coopérative scolaire, l'entreprise a invité les élèves à découvrir le fonctionnement du site : visite des installations, présentation des machines et des véhicules, suivie d'un goûter convivial. Les élèves ont été **impressionnés et ravis** par cette visite instructive et parfaitement organisée.



LE MOT DES ENSEIGNANTES

Classes de Saint-Aubin-des-Préaux



PHOTOS DE LA VISITE DE LA CARRIÈRE DE SAINT-PIERRE-LANGERS



SORTIE SCOLAIRE DE LA CLASSE DE CM1/CM2 – OPTIMIST

Cette année, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont eu la chance de participer à un cycle d'Optimist. Pendant huit séances, ils se sont rendus à la base nautique de Granville, où les moniteurs de 8 Mille Nautic les ont accompagnés dans leurs premières navigations.

Au programme : apprendre à préparer son bateau, comprendre le vent, diriger l'Optimist... et surtout glisser sur l'eau ! Les élèves ont pu progresser séance après séance, le tout sous avec de belles conditions météo qui ont rendu les sorties encore plus agréables.



LE MOT DES ENSEIGNANTES

Classes de Saint-Aubin-des-Préaux

RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE DÉPUTÉ BERTRAND SORRE

Le lundi 5 mai 2025, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Bertrand SORRE, Député, qui a accepté l'invitation de Monsieur HUET, le Maire.

Durant près de deux heures, il a échangé avec les élèves des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 sur différents sujets :

- ⇒ Les fonctions de Député et de Maire
- ⇒ L'initiation à la vie démocratique à l'école
- ⇒ Une longue et très instructive discussion autour du harcèlement scolaire, thème crucial pour nos enfants.

Ces échanges riches et pédagogiques ont permis aux élèves de mieux comprendre le rôle des institutions et de réfléchir à des enjeux citoyens qui les concernent directement.

Les élèves, enseignantes et élus tiennent à remercier chaleureusement Monsieur Bertrand SORRE ainsi que Madame Sandrine POULET, sa collaboratrice, pour la qualité et la convivialité de ce moment partagé.



NOUS VOUDRIONS REMERCIER L'ENSEMBLE DES ENSEIGNANTES DU RPI
POUR LEUR IMPLICATION DANS LEUR TRAVAIL ET LEURS
BIENVEILLANCES AUPRÈS DES ÉLÈVES.



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

LES ASSOCIATIONS L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

LES REMERCIEMENTS DE L'APE COLIN MAILLARD

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les enfants de l'école Plume ont pu réaliser des activités et sorties scolaires encadrées par les maîtresses sur le projet pédagogique de « la Ville ». Par exemple, un séjour de 3 jours au centre PEP à St Martin de Bréhal du CE1 au CM2, une journée à Rennes avec le train pour les GS-CP et visite du zoo de Champrepus pour les TPS-PS-MS...

Nous tenons également à remercier l'entreprise PIGEON pour la visite de la carrière située à St Pierre Langers.

En juin, s'est déroulée la Fête de l'école sous une ambiance familiale et ensoleillée.

Pour cette nouvelle année scolaire, les maîtresses travailleront en lien avec le projet pédagogique du **continent Africain**. Plusieurs sorties scolaires sont prévues notamment Alligator Bay, visites et spectacle du Roi Lion à Paris.

Les élèves participeront également à des projets sportifs : natation, athlétisme, course d'orientation.

En fin d'année, la musique rythmera les journées de classe. Des cours de chants seront délivrés par une intervenante dans le but afin de réaliser une représentation.

L'association des parents d'élèves accompagne l'école dans ses projets. Des actions sont menées tout au long de l'année afin de collecter des fonds :

- ➔ Vente de gâteaux avant chaque vacances scolaires
- ➔ Tombola
- ➔ Vente de saucissons/charcuterie
- ➔ Vente de porte-clés « poules cokettes »
- ➔ Soirée lors du spectacle de fin d'année



Nous remercions les parents pour leur participation ainsi que les mairies de St Pierre Langers et St Aubin des Préaux pour leurs contributions.

En tant qu'habitant des communes ou celles environnantes, vous pouvez aussi aider nos enfants. Nous récoltons du papier recyclable devant chaque mairie. Un geste simple qui rapporte à l'APE.

Nous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.



L'ÉQUIPE DE L'APE COLIN MAILLARD



L'équipe de l'APE Colin Maillard.
Mail : ape.colin.maillard.manche@gmail.com
Page Facebook « Ape Colin Maillard St Aubin des P – Saint Pierre L »
<https://www.facebook.com/APE.colin.maillard>





LES ASSOCIATIONS L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

REMPLISSEZ LES BENNES, AIDONS L'ASSOCIATION !



Tous vos papiers : catalogues, flyers, journaux, cartons...
sont recyclés et rapportent de l'argent à l'association.

👉 Les bennes vous attendent à côté des mairies de chaque site.



ST AUBIN DES PRÉAUX

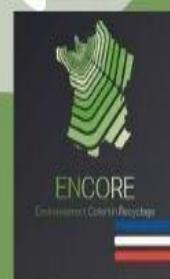
ST PIERRE LANGERS



Merci pour votre engagement !



en partenariat avec
l'entreprise encore



APE COLIN MAILLARD





LES ASSOCIATIONS

SOCIÉTÉ DE CHASSE LA VALLÉE DU THAR

Après 20 ans à la présidence de la société de chasse, Mr Damien PERROUAULT, a souhaité se retirer.

J'ai donc accepté de reprendre cette responsabilité, accompagné du bureau.

Notre association compte 40 adhérents, nombre un peu supérieur aux années précédentes.

La population de petits gibiers reste stable, celle des chevreuils est stable également, nous avons 12 bracelets attribués.

Le problème de l'augmentation de la population de sangliers ne nous impacte pas trop sur notre territoire, mais nous faisons notre possible pour réguler cette espèce afin d'éviter les dégâts aux cultures et lieux privés

Les nuisibles classés ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) sont toujours présents sur notre territoire.

Si vous êtes victimes de dégâts, n'hésitez pas à me contacter.

Nous remercions les propriétaires et agriculteurs pour la mise à disposition des terres, ce qui nous permet de chasser et réguler les espèces.

La sécurité lors de nos journées de chasse est très importante, et nous le ferons dans le respect de tous.

Nous organiserons notre repas annuel au printemps 2026 à la salle de St-Aubin-Des-Préaux

Les chasseurs et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux pour 2026.

Le Président
Pascal DUPREY

LES ASSOCIATIONS

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Chères habitantes, chers habitants de Saint-Aubin-Des-Préaux,

En cette nouvelle année, l'association des Anciens Combattants, en collaboration avec les communes d'Anctoville-sur-Boscq et de Saint-Planchers, tient à vous adresser ses vœux les plus chaleureux.

Nous formons le souhait que 2026 soit pour chacune et chacun d'entre vous une année de paix, de santé et de solidarité.

Que ces mois à venir soient l'occasion de renforcer les liens qui unissent nos communes, dans le respect de la mémoire, du devoir et des valeurs qui nous rassemblent.

Nous avons également une pensée particulière pour celles et ceux qui traversent des moments difficiles : que cette nouvelle année leur apporte réconfort et soutien.

Au nom de l'ensemble des anciens combattants et de nos partenaires communaux, nous vous souhaitons une année sereine, fraternelle et porteuse d'espoir.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Le président des anciens combattants

Jean-Claude LEMAITRE.

☞ Les cérémonies en image :





PRÉVENIR LA CYBERCRIMINALITÉ : PROTÉGEONS-NOUS ENSEMBLE



Chères habitantes, chers habitants,

La vie quotidienne se digitalise de plus en plus : démarches administratives, achats en ligne, échanges avec nos proches... Cette évolution apporte confort et rapidité, mais elle s'accompagne aussi de nouveaux risques. Les cybercriminels exploitent la moindre faille pour voler des données personnelles, détourner des fonds ou usurper des identités.

Afin de protéger chacun d'entre nous, voici quelques réflexes simples à adopter :

- Mots de passe solides : utilisez des combinaisons longues et variées (lettres, chiffres, symboles) et ne les réutilisez pas sur plusieurs sites.
- Vigilance face aux e-mails et SMS : ne cliquez jamais sur un lien ou une pièce jointe suspecte, même si le message semble provenir d'une administration ou d'une banque.
- Mises à jour régulières : assurez-vous que vos logiciels, applications et antivirus soient toujours à jour.
- Prudence sur les réseaux sociaux : limitez la diffusion d'informations personnelles et vérifiez les paramètres de confidentialité.
- En cas de doute : ne répondez pas et signalez la tentative d'arnaque sur www.cybermalveillance.gouv.fr.

La sécurité numérique est l'affaire de tous. En adoptant ces bonnes pratiques, nous contribuons à protéger notre communauté et à renforcer la confiance dans nos usages numériques.

Votre mairie reste mobilisée pour vous informer et vous accompagner dans cette démarche de prévention.



LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES MOBILITÉS



NÉVA ENCORE PLUS LOIN !

: LE RESEAU DE BUS NEVA DESSERT :

- du lundi au samedi : l'aire urbaine (lignes 1, 2, 3)
- le samedi : l'aire interurbaine depuis et vers La Haye-Pesnel (ligne 4) et l'aire interurbaine depuis et vers Cérences (ligne 7)

Le réseau de bus Néva est **GRATUIT**. Il ne circule ni les dimanches ni les jours fériés :

- Ligne 1 : Granville ⇄ Yquelon
- Ligne 2 : Saint-Pair-sur-Mer ⇄ Granville ⇄ Donville ⇄ Yquelon
- Ligne 3 : Granville ⇄ Granville
- Ligne 4 : La Haye-Pesnel ⇄ Folligny ⇄ Saint-Sauveur-la-Pommeraye ⇄ Saint-Jean-des-Champs ⇄ Saint-Planchers ⇄ Granville
- Ligne 7 : Cérences ⇄ Bréhal ⇄ Coudeville-sur-Mer ⇄ Bréville-sur-Mer ⇄ Donville-les-Bains ⇄ Granville

LIEN UTILE : <https://www.granville-terre-mer.fr/mobilites/reseau-de-bus-neva.html>

: RENSEIGNEMENT

Service Mobilités

450 Rue du Mesnil

50400 GRANVILLE

: 02 33 91 30 24



LE TRANSPORT À LA DEMANDE

La mise en service du transport à la demande, qui desservira les 28 communes hors aire urbaine, est repoussée de quelques mois, à défaut de réponses satisfaisantes à l'appel d'offres lancé au printemps.

Le projet avance et le choix du positionnement des arrêts, en concertation avec les communes, vient d'être finalisé.

À suivre...



SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

LE SERVICE DE LOCATION DE GTM

La location de vélo électrique, c'est toute l'année !

Vous êtes tenté par l'achat d'un vélo à assistance électrique, mais vous aimerez en tester un avant de vous lancer ? Votre Communauté de communes peut vous en louer un !

Le service de location de vélos à assistance électrique de Granville Terre & Mer en trois questions :

► Pour qui ?

Tous les habitants du territoire de Granville Terre & Mer (résidence principale), à partir de 16 ans. Une seule location est admise par foyer.

► Pour combien de temps ?

Pour 1, 3 ou 6 mois

► Comment louer un vélo ?

- 1- Remplissez le formulaire de demande de réservation en ligne sur le site de GTM
- 2- Le contrat et les conditions générales de location vous sont envoyés, sous réserve de disponibilité d'un vélo. Si aucun vélo n'est disponible, vous êtes mis sur liste d'attente.
- 3- Vous signez le contrat et fournissez les documents : pièce d'identité valide, justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile, signature du contrat de location, du contrat de prélèvement automatique et des conditions générales de location.
- 4- Un message vous est envoyé, qui vous informe des modalités de retrait du vélo et son kit (antivol et panier fournis gratuitement).
- 5- Vous payez à réception de la facture envoyée par le Trésor Public (sous trois à quatre semaines à compter de la date de début de contrat).

+ Infos et réservation sur [granville-terre-mer.fr/mobilites/vélo et mobilites actives](http://granville-terre-mer.fr/mobilites/vélo-et-mobilites-actives)

► Location solidaire

Vous avez 16 ans ou plus, êtes sans moyen de locomotion et avez besoin de vous déplacer pour vos démarches de formation, apprentissage ou recherche d'emploi ? GTM peut vous louer un vélo à assistance électrique à petit prix, grâce à son service de location de véhicules solidaire (qui propose aussi scooter et voiture avec ou sans permis). Rapprochez-vous de votre référent social, emploi ou mobilité, qui remplira avec vous une fiche de prescription.

+ Infos et conditions sur [granville-terre-mer.fr/mobilites/location solidaire de véhicules](http://granville-terre-mer.fr/mobilites/location-solidaire-de-vehicules)

► Bon à savoir

Il existe des aides pour installer des bornes de recharge pour véhicule électrique ou des stationnements vélo.

Financement des bornes de recharge :

- Vous êtes une entreprise, une collectivité, un particulier vivant dans un immeuble collectif ou un syndic de copropriété ? Vous êtes peut-être éligible à la prime Advenir.
- Vous logez en maison individuelle ? Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique.

+ d'infos sur advenir.mobi

Aide à la création de stationnements vélo :

Le programme Alvéole +, qui soutient la création de stationnements sécurisés pour les vélos, est prolongé jusqu'à fin 2025. Espaces publics, gares, habitat social, écoles, copropriétés privées, espaces pour les livreurs cyclistes... les bénéficiaires sont nombreux. Renseignez-vous !

+ d'infos sur alveoleplus.fr



SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

LE PLUi BIENTÔT EN VIGUEUR

Qu'est-ce que le PLUi ?

C'est le document d'urbanisme qui détermine des règles relatives aux constructions et à l'occupation des sols pour les 32 communes de Granville Terre et Mer. Il traduit le projet de l'intercommunalité en matière d'harmonisation et d'encadrement de l'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années.

Il est élaboré par la Communauté de communes Granville Terre & Mer, en étroite collaboration avec les communes membres et un certain nombre de personnes publiques : État, Département, Région, chambre d'agriculture, chambre de commerce et de l'industrie, etc.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal se compose de plusieurs documents :

- ⇒ Le rapport de présentation, comprenant un diagnostic intercommunal, une analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation des espaces agricoles et naturels, les orientations du projet et la justification des choix retenus
- ⇒ Le Projet d'aménagement et de développement durable (ou PADD), qui est porté par les élus et qui définit les grandes orientations des politiques d'aménagement d'équipement, de protection des espaces naturels, forestiers et agricoles, ainsi que leur préservation
- ⇒ Les orientations d'aménagement et de programmation (ou OAP), qui visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné, quelle qu'en soit l'échelle
- ⇒ Le règlement, qui se compose des règles écrites et graphiques (plans) fixant les conditions d'utilisation des sols
- ⇒ Diverses annexes, qui apportent des informations supplémentaires quant à l'analyse du territoire, et comportent notamment les servitudes d'utilité publique...

Où en est l'élaboration du PLUi de Granville Terre et Mer ?

Depuis sa prescription en 2018, et la définition des modalités de concertation en 2019, l'élaboration du PLUi a connu plusieurs temps forts :

Après avoir pris connaissance du diagnostic détaillant les principaux enjeux (démographiques, environnementaux, économiques, juridiques, etc.), les élus municipaux et communautaires ont débattu en 2022 (puis en 2024) sur les orientations contenues dans le Projet d'aménagement et de développement durables.

Les orientations du PADD ont été traduites dans les différents documents composant le PLUi, notamment le zonage, le règlement ou encore les OAP. Ces documents ont été élaborés en association avec les communes membres et les personnes publiques associées, et ont été officialisées le 6 février 2025 dans le 1^{er} arrêt de projet du PLUi.

Tout au long de l'élaboration, des réunions publiques ont été organisées, des articles publiés dans les magazines communaux et dans Terre & Mer le mag, et des lettres d'informations sur l'avancée du PLUi distribuées dans les mairies du territoire (voir [le rapport portant bilan de la concertation](#))

- ⇒ Du 22 septembre au 24 octobre 2025, le PLUi a été soumis à enquête publique. Les habitants du territoire ont pu prendre connaissance du projet et exprimer leurs avis, remarques ou demandes.

En complément du dossier d'enquête publique, les documents consultables au sujet du PLUi de Granville Terre & Mer (délibérations et arrêtés, porté à connaissance de l'État, lettres d'information, supports de présentation des réunions publiques, projet de PLUi arrêté, bilan de la concertation préalable du public...)

Le Plan local d'urbanisme intercommunal de GTM est quasiment bouclé. Vous avez été nombreux à participer à son élaboration, lors des réunions interactives et de l'enquête publique, qui vient de s'achever.

Après son approbation début 2026, il sera exécutoire courant du deuxième trimestre et déterminera les règles applicables aux constructions et à l'occupation du sol dans les 32 communes du territoire, pour les 15 prochaines années.



SAINT-AUBIN-DES-PRAEAUX

LE TOURISME



Votre Office de Tourisme

Au service des habitants comme des visiteurs, l'Office de Tourisme Granville Terre et Mer vous accompagne toute l'année pour (re)découvrir les richesses de notre territoire.

Que vous accueilliez de la famille, cherchiez une activité ou souhaitiez explorer de nouveaux horizons proches de chez vous, nos équipes sont à votre écoute pour simplifier vos démarches et inspirer vos envies.

Formulaire d'inscription



La newsletter habitants et résidents secondaires

L'Office de Tourisme vous propose de vous abonner à une **newsletter qui vous permettra de rester au fait de l'actualité touristique**, évènementielle, culturelle... Pour la recevoir il vous suffit de **vous inscrire en scannant ce QR Code** ou de **nous envoyer un mail à** : hospitalite@otgtm.fr

L'Agenda

Il n'y a pas un jour dans l'année, où n'ont pas lieu de concerts, d'expositions ou d'animations sur le territoire !

Organisez toutes vos sorties en utilisant notre moteur de recherche pour trouver les manifestations qui vous intéressent.

L'Agenda



Les Expériences Granville Terre et Mer

Découvrez les Expériences Granville Terre et Mer : des activités faites d'instants forts, personnalisés et inoubliables, qui vous invitent à vivre des moments d'exception au cœur de notre Destination.

Guidé par un passionné du territoire, laissez-vous surprendre par un autre regard sur votre quotidien, partez à la rencontre de celles et ceux qui font vivre Granville Terre et Mer, et partagez des moments simples, authentiques et conviviaux.

Les Expériences



Le coup de cœur habitant

Vous connaissez un lieu secret, un chemin méconnu ou une spécialité locale à ne pas manquer dans le rétro littoral de Granville Terre et Mer? **Mettez Saint-Aubin-des-Préaux à l'honneur avec votre coup de cœur de saison !**

Pour cela, rien de plus simple: adressez votre photo en bonne définition à communicationweb@otgtm.fr en précisant : votre nom et prénom, commune de résidence, légende de la photo, commune où a été prise la photo. Merci de préciser dans l'objet du mail : coup de cœur habitant

Office de Tourisme Granville Terre et Mer, 2 rue Lecampion, 50400 Granville
information@otgtm.fr / 02 33 91 30 03
www.tourisme-granville-terre-mer.com



Granville Terre & Mer Office de Tourisme | Prenez le rythme des marées



SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

À savoir :

Avant d'entamer toute démarche, il serait préférable de prendre contact au guichet d'information petite enfance qui peut accompagner les familles dans leur recherche d'assistante maternelle et informer dans les démarches administratives liées au contrat de travail, les aides pour l'embauche d'une assistante maternelle, etc... :



Relais Petite Enfance

Il s'agit d'un service gratuit d'informations et d'échanges pour les parents, les assistants maternels, les candidats à l'agrément et les gardes à domicile.

Un Guichet Information Petite Enfance :

- Il vous informe sur les structures d'accueil collectif ou individuel existant sur le territoire de la communauté de communes.
- Il vous guide dans le choix du mode d'accueil adapté et il vous accompagne dans vos démarches d'inscription.

Mme Angélique JAMMES

02.33.69.20.65

servicepetiteenfance@granville-terre-mer.fr

Maison de la Petite Enfance

380, avenue de l'Europe

50400 Yquemont

Trois pôles de proximité :

- Ils vous informent sur votre statut d'employeur : législation, convention collective...
- Ils vous accompagnent dans l'embauche d'un assistant maternel agréé : déclarations, régime fiscal, prestations...

Véronique FREMOND
Natacha SALIOT
Rigol'au ram
14, rue de la gare
50290 Bréhal
02.14.24.20.42
rpe-brehal@granville-terre-mer.fr

Pôle de Bréhal
Communes rattachées* :
Bréhal
Bréville sur Mer
Bricqueville-sur-Mer
Cérences
Chanteloup
Coudeville-sur-Mer
Hudimesnil
La Meurdraquière
Le Lorette
Le Mesnil-Aubert
Longueville
Muneville-sur-Mer

Élodie BOURRY
Les Bout'Choux
59, rue de la libération
50320 La Haye Pesnel
02.33.69.25.90
rpe-lhp@granville-terre-mer.fr

Pôle de la Haye Pesnel
Communes rattachées* :
Beuchamps
Equilly
Folligny/Mesnildry
Hocquigny
La Haye Pesnel
La Lucerne d'Outremer
La Mouche
St Jean des Champs
St Sauveur le Pomeray

Sylvana MANGIN
Natacha SALIOT
Maison de la petite enfance
380 avenue de l'Europe
50400 Yquemont
02.33.69.20.63
rpe-yquemont@granville-terre-mer.fr

Pôle d' Yquemont
Communes rattachées* :
Anctoville-sur-Boscq
Carolles
Champeaux
Donville-les-Bains
Granville
Jullouville/St Michel des Loups
St Aubin-des-Préaux
St Pair-sur-mer
St Pierre-Langers
St Planchers
Yquemont

*Les communes rattachées désignent les lieux de résidence des assistantes maternelles. Les familles s'adressent au relais auquel leur assistant maternel est rattaché.



URBANISME

UNE AIDE POUR VOS DEMANDES D'URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

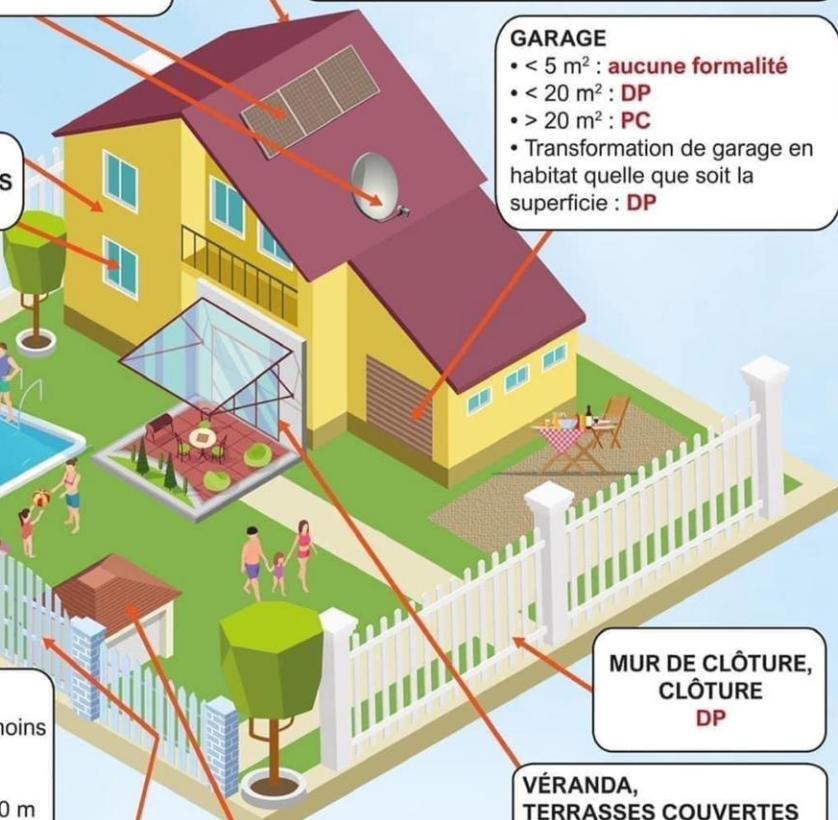
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC



DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DPVÉRANDA,
TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.



SAINT-AUBIN-DES-PRAEAUX

PROTECTION DES HAIES BOCAgÈRES



Dans un objectif de protection des haies bocagères, le Conseil Municipal lors du conseil du 11 avril 2023 a créé une « commission bocage » pour le territoire de Saint-Pair-sur-Mer et Saint-Aubin-des-Préaux (Dél.2023/20)

Cette commission donnera un avis sur les demandes préalables de suppression d'éléments constitutifs du bocage qui seront déposées dans chacune des deux communes et proposera, le cas échéant, des mesures compensatoires adaptées.

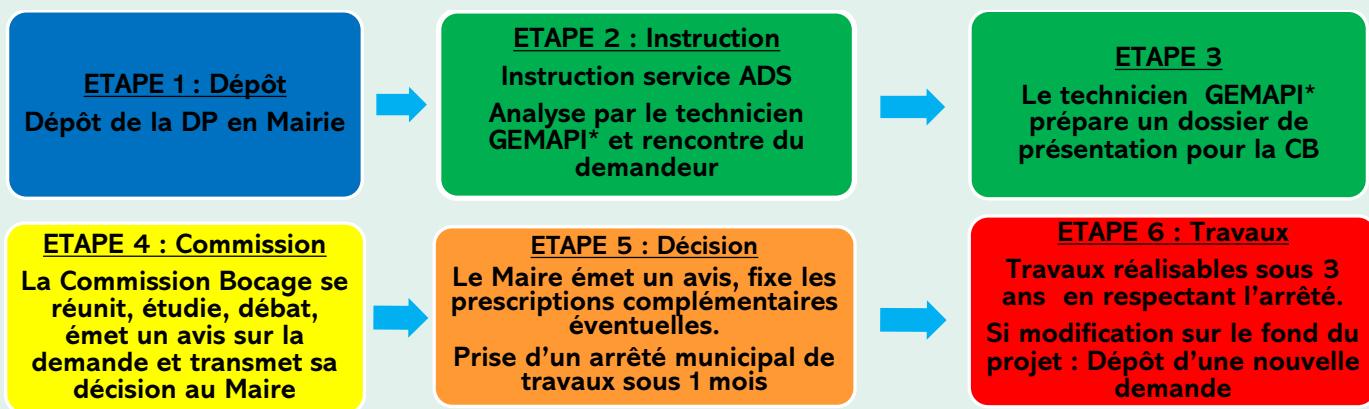
Les haies et talus, qui composent le bocage, sont des éléments importants du patrimoine naturel et présentent de nombreux intérêts.

L'opération « 5000 plants », conduite chaque année par GTM, peut vous aider à replanter en cofinançant vos achats de jeunes arbustes

✿ Rappel de la réglementation :

LE PLU de St-Aubin des Préaux : PLU du 29/11/2018.

Protection au titre de l'article L151-23 du CU qui soumettent à DP* « les travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer un élément répertorié dans le règlement graphique du PLU qui présente un intérêt culturel, historique architectural ou écologique ».



Le délai entre le dépôt et la décision est d'un mois, il est donc préférable que les étapes 2 et 3 soient réalisées avant le dépôt.

TAILLE DES HAIES

Une taille raisonnée des haies, à une période bien précise, contribue à un environnement plus sain et à une meilleure qualité de vie pour tous les êtres vivants.

Pas de taille des haies pendant la période de nidification des oiseaux ! Si cette interdiction s'adresse principalement aux agriculteurs ou particuliers ayant des haies en bordure de zone agricole, il est pourtant fort conseillé à tous de ne pas couper les haies entre le 16 mars et le 15 août. Respecter ces dates vise essentiellement à préserver les habitats pour la nidification et à favoriser la biodiversité d'espèces animales et végétales qui s'abritent ou se nourrissent dans les haies.

✿ CONSEILS PRATIQUES

Recycler les déchets de taille : L'entretien des haies vous permet de recycler les déchets verts en paillis pour vos massifs et potagers. Ainsi, ce paillis aide à retenir l'humidité du sol et diminue également vos besoins en eau.

Utiliser des outils appropriés : Privilégiez des outils manuels ou électriques peu bruyants pour minimiser les nuisances sonores et le stress pour la faune locale. **Éviter la taille radicale :** Optez pour une taille douce et progressive pour ne pas perturber l'écosystème des haies. Tailler les haies en dehors de la période de nidification permet également une meilleure cicatrisation et favorise une croissance plus vigoureuse et équilibré.

ENTRETIEN DES HAIES



Entretien des haies – Respect du domaine public et obligations réglementaires :

Afin de garantir la sécurité des riverains, la visibilité sur les voies et le respect du domaine public, la commune a adressé cette année plusieurs courriers aux administrés dont les haies empiétaient sur l'espace communal.

👉 À compter de cette année, cette démarche sera systématiquement renouvelée : tout administré concerné recevra un courrier l'invitant à procéder à la taille de ses haies, afin qu'elles ne débordent pas sur le domaine public et qu'elles soient conformes à la réglementation en vigueur.

❖ Rappel réglementaire : Conformément aux dispositions du Code de la voirie routière et aux règles d'élagage en bordure des voies publiques, les propriétaires et locataires sont tenus :

- D'élaguer régulièrement les plantations (arbres, arbustes, haies, branches, racines) à l'aplomb des limites de leur propriété,
- De maintenir une hauteur maximale de 2 mètres lorsque la végétation est proche de la voie,
- De veiller à ne pas gêner le passage des piétons, ni masquer la signalisation ou la visibilité aux intersections.

Cette obligation vise à prévenir les risques d'accidents, à faciliter l'entretien des voies et à préserver le cadre de vie de tous.

Nous remercions les habitants pour leur coopération et leur vigilance.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires et locataires Les riverains doivent obligatoirement :

• Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE



Le fauchage et le débroussaillage le long des routes départementales

QUELQUES DÉFINITIONS :

LE FAUCHAGE :

Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à réduire la hauteur de l'herbe des bords des infrastructures routières (accotements) : coupe et broyage verts. Il est réalisé avec du matériel type roto-faucheuse ou faucheuse/débroussailleuse à bras articulé.



LE DÉBROUSSAILLAGE / ÉPARGNE :

Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à éliminer la végétation indésirable de type ligneux (ronces, buissons, etc.), qui envahit les accotements, talus ou fossés. La hauteur de coupe est limitée afin d'accroître l'espace refuge pour la faune et la flore et limiter l'érosion des talus.



LA PASSE DE SÉCURITÉ :

Elle consiste à dégager la visibilité des carrefours, virages et signalisation routière. Une passe se réalise en bordure de chaussée, hormis sur les routes départementales avec bande multifonction (BMF).



LA BANDE MULTIFONCTION :

Surlageur de chaussée d'environ 1,50 m qui sert, notamment, à sécuriser la circulation, faciliter la circulation des cyclistes et favoriser les interventions des équipes d'entretien ou des secours.

L'entretien des bords des infrastructures routières est indispensable pour :

- assurer la sécurité des usagers,
- maintenir le patrimoine routier : gestion des eaux de pluie et stabilité des talus,
- préserver l'environnement et la biodiversité.

Le réseau routier départemental compte 7 780 km. Il est classé en 4 catégories selon le trafic journalier (nombre de véhicules y circulant) et leur largeur :

- réseau structurant
- réseau d'intérêt départemental
- réseau d'intérêt cantonal
- réseau d'intérêt local

POURQUOI LES RÈGLES ÉVOLUENT ?

- Limiter les perturbations pour la faune et la flore (en respect de la réglementation) lors de la période de floraison, de reproduction et de nidification des espèces.
- éviter de toucher aux haies entre le 16 mars et le 15 août, car ces espaces favorisent la nidifications des oiseaux.
- Se rapprocher des pratiques d'autres départements français sur lesquelles la direction des routes s'est appuyée, en prenant en compte les particularités du territoire manchois.



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DES AGENCE TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ATD)

Pour maintenir une sécurité maximale pour les usagers, les riverains et assurer la viabilité de son patrimoine routier, le Département de la Manche réalise l'entretien régulier des dépendances vertes de son domaine public, hors agglomération (accotements, fossés, talus, giratoires, aires d'arrêt, ...).

L'INFO +

Il est inutile de faucher si la hauteur de l'herbe ne dépasse pas 40 cm car la visibilité des automobilistes n'est pas altérée et cela enrichit la biodiversité.

Planning d'intervention

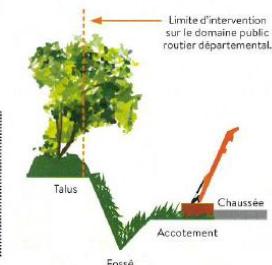
Réseau d'intérêt départemental et structurant	Réseau d'intérêt local et cantonal
---	------------------------------------



Phase 1 - De fin avril au 1^{er} juillet

Fauchage / passe de sécurité + 1 coupe d'environ 1,40 m sur l'accotement, sauf sur les BMF

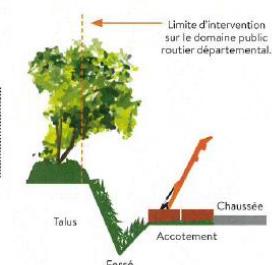
AVRIL
MAI
JUIN



Phase 2 - Du 1^{er} juillet au 15 août

Fauchage / passe de sécurité + 1 coupe d'environ 1,40 m sur l'accotement, sauf sur les BMF

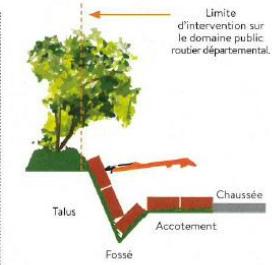
JUILLET
AOÛT



Phase 3 - Du 15 août au 31 décembre

Fauchage et débroussaillage/ épargne total dès lors que le réseau départemental et structurant a été réalisé

AOÛT
SEPT.
OCT.
NOV.
DÉC.

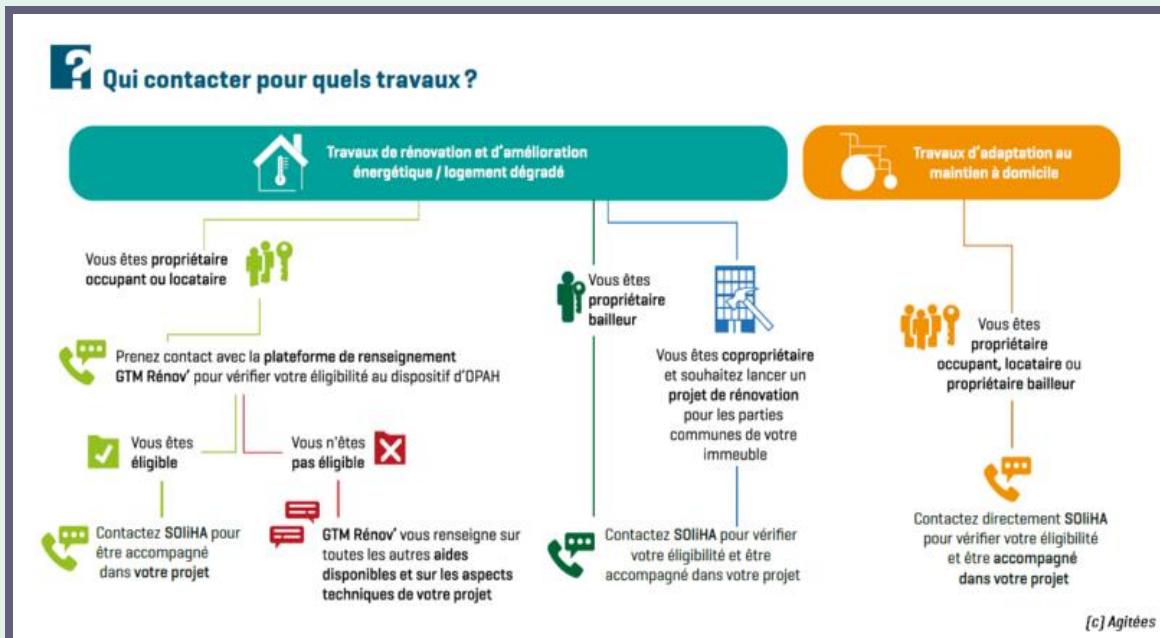




SAINT-AUBIN-DES-PRAEUX

AIDE FINANCIERE POUR L'HABITAT

Granville Terre & Mer met à la disposition des habitants différents services de conseils gratuits, neutres et professionnels pour les accompagner dans leurs projets d'acquisition d'un logement ancien, de rénovation énergétique et/ou d'amélioration de l'habitat (adaptation au handicap, au vieillissement, etc.).



GTM RENOV' est un service public d'information et de conseil, neutre, indépendant et professionnel, proposé par la Communauté de communes Granville Terre & Mer.

GTM RENOV' facilite vos démarches !

Améliorez votre logement avec GTM Rénov'

Vous envisagez des travaux de rénovation énergétique de votre logement ou son adaptation à une perte d'autonomie ?

Stop aux arnaques, GTM est là pour vous ! Votre conseiller local France Rénov' vous apporte :

- des conseils gratuits, neutres et indépendants ;
- des informations sur les aides financières auxquelles vous avez droit ;
- la mise en relation avec un accompagnateur personnalisé pour réaliser votre projet.

Exemples de travaux : isolation, ventilation, chauffage, salle de bains adaptée, monte-escalier, volets roulants :

Un seul contact : Jean-François Savary - ☎ - 02 33 49 51 04

✉ : gtm.renov@granville-terre-mer.fr

📍 Permanences à Granville, Bréhal, Saint-Pair-sur-Mer et La Haye-Pesnel, sur rendez-vous



Calendrier des permanences sur : granville-terremer.fr/habitat-urbanisme/habitat/gtm-renov

Un service de proximité cofinancé par l'Agence nationale de l'habitat et l'Union européenne

👉 N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller pour présenter en détail votre projet.

Important : afin de pouvoir PRÉTENDRE à des aides financières, il est important que les travaux n'aient pas débuté et qu'aucun devis n'ait été signé.



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

LA DÉCHÈTERIE DE GRANVILLE

⚠ CONDITIONS D'ACCÈS ET TARIFS :



● Pour les particuliers :

Rappel : Pour accéder à la déchèterie de Mallouet (Granville) vous devez impérativement être muni d'une carte d'accès !

Celle-ci vous sera délivrée à l'accueil de la déchèterie (aux jours et heures d'ouverture de cette dernière) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

● Pour les professionnels :

Vous serez soumis à facturation. Merci de vous présenter à l'accueil de la déchèterie muni d'un extrait de Kbis et de la carte grise du ou des véhicules.

**DÉCHETS ADMIS
DANS LES DÉCHÈTERIES**

N'hésitez pas à demander conseil auprès des agents de déchèterie. Un déchet bien orienté est un déchet dont le coût est optimisé et la matière valorisée.

MOBILIER LITERIE, MOBILIER DE JARDIN, DE CUISINE, DE SALLE DE BAIN, CANAPÉ, FAUTEUIL, ARMOIRE, VAISSELLE, COMMODE...	CARTON CARTON BRUN, PLIÉ À PLAT, CARTONNETTE
DÉCHETS VERTS Tonte de pelouse, taille de haies, mauvaise herbe et fleur coupée, feuille, branche et produit d'élagage...	MÉTAUX VÉLO, BIDON VIDE, GRILLAGE, MÉTAL, JANTES...
ENCOMBRANTS Tissu et moquette, film plastique, plâtre et placo-plâtre, isolant (laine de verre, laine de roche...), poussette, siège auto, sanitaire, parquet, porte, fenêtre...	GRAVATS Gravats issu du bricolage familial (terre, pierre, matériaux de terrassement, béton ordinaire, parpaing, briques, céramique, tuile, ardoise, porcelaine, pavé...).
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES TOUT APPAREIL CONTENANT DES PILES, UNE BATTERIE OU À BRANCHER SUR SECTEUR.	BOIS NON TRAITÉ ET BRUT PALETTE, BOIS PEINT, PARQUET, PLANCHE...
AMPOULES ÉLECTRIQUES ET NÉONS AMPOLLES ÉLECTRIQUES ET NÉONS À DÉPOSER DANS LES BACS DE RÉCUPÉRATION.	PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES PILE BOUTON, PILE RECHARGEABLE, PETITE BATTERIE...

INTERDIT

DÉCHETS MÉDICAUX, PNEUS, CARBURANT, FUSÉES DE DÉTRESSE, AMIANTE, BOUTEILLES DE GAZ, ORDURES MÉNAGÈRES...

ET AUSSI...

HUILES DE FRITURE ET DE VIDANGE

CARTOUCHES D'IMPRIMANTE
jet d'encre et laser.

BOUCHONS
En liège, en plastique, synthétique.

MATÉRIEL D'ÉCRITURE (à l'accueil)
Stylos bille, feutre, surligneurs, marqueur, porte-mine, correcteur, stylo plume, cartouche.

CAPSULES EN ALUMINIUM
Issue des machines à café.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE
Déchet de produit chimique, radiographie, ampoule, vêtement, chaussure, néon, pile et batterie.

La récupération est strictement interdite



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est assurée par le service déchets de la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

⚠ L'utilisation de sacs transparents est obligatoire pour la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble des 32 communes.

LES BACS ROULANTS, les habitants de notre commune bénéficient d'un service de bacs roulants pour les ordures ménagères. Seuls les déchets non recyclables doivent être déposés dans ce bac. Vous devez contacter le service déchets pour obtenir un bac roulant gratuitement aux coordonnées suivantes :

Service Déchets, route de Mallouet à GRANVILLE ou :
✉ : servicedechets@granville-terre-mer.fr ☎. 02 33 91 92 60

PENSEZ À SORTIR VOTRE POUBELLE LA VEILLE AU SOIR DU PASSAGE DES ÉQUIPES DE COLLECTE



⚠ RAPPEL :

La poubelle ordures ménagères : Il s'agit de tous les déchets qui ne se trient pas et n'ont donc pas vocation à être recyclés. Ils sont non dangereux, entrent facilement dans le sac poubelle et ne sont pas issus d'activités spécifiques.



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

CONSIGNES DU TRI SELECTIF

Granville Terre & Mer Communauté de Communes x **Trizzy**

L'appli zéro-déchet qui vous simplifie la vie !

App Store Google Play

Découvrez Trizzy

Guide du tri
Calendrier de collecte
Solutions de réemploi
Carte interactive
Conseils zéro-déchet
Infos pratiques & contacts

M'essayer, c'est m'adopter !

www.granville-terre-mer.fr/dechets



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

LES NOUVELLES CONSIGNES DU TRI SELECTIF

TRIONS mais TRIONS mieux !

Je trie mes déchets

C'EST UN EMBALLAGE ? SI C'EST OUI, C'EST DANS LE BAC DE TRI !

LE VERRE

LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI

À DÉPOSER EN VRAC DANS LES COLONNES VERTES DE TRI

RAPPEL: Ne pas rincer vos verroteries. Les déposer en vrac, vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.

TOUTES LES BOUTEILLES ET TOUS LES FLACONS EN PLASTIQUE

TOUTES LES CARTONNETTES ET BRICKS ALIMENTAIRES

TOUTES LES PAPIERS

TOUTES LES FILMS, SACS ET SACHETS EN PLASTIQUE

TOUTES LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

LES EMBALLAGES

CHEZ VOUS, TOUTES LES EMBALLAGES ET TOUTES LES PAPIERS SE TRIENT !

RAPPEL: Ne pas rincer vos emballages. Les déposer en vrac, vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

JE METS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

PETITS OBJETS, **PRODUITS D'HYGIÈNE OU SOUILLES**, **VASSELLE**, **RESTES ALIMENTAIRES**

SAC TRANSLUCIDE OBLIGATOIRE PAS DE VRAC DANS VOTRE BAC !

VOTRE DÉCHETERIE

DÉCHETERIE DE GRANVILLE
Route de Mallouet
02 33 91 92 60
Du lundi au samedi de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 50
> Fermée les jeudis d'octobre à avril

Service déchets : 02 33 91 92 60
servicedechets@granville-terre-mer.fr
www.granville-terre-mer.fr

Granville Terre & Mer Communauté de Communes

LE TERRITOIRE COMpte 697 CONTENEURS AÉRIENS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE

Le saviez-vous ?

VERRE

BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE, **POTS ET BOCAUX EN VERRE**

À DÉPOSER EN VRAC DANS LES COLONNES VERTES DE TRI

INTERDITS: POTS DE FLEURS, VERRES À BOIRE, PORCELAINE, FAIENCE, CÉRAMIQUE, AMPOLLES, COUVERCLES ET CAPSULES EN MÉTAL, MIROIRS, VITRES, PARÉ-BRUISE...

ORDURES MÉNAGÈRES

SAC TRANSLUCIDE OBLIGATOIRE

Les sacs transparents sont disponibles sur grandes surfaces et dans les commerces de proximité

À DÉPOSER EN SAC BIEN FERMÉ DANS VOTRE BAC

POUR RÉDUIRE ET RECYCLER VOS DÉCHETS, DES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS :

POUR LE TEXTILE: UTILISEZ LES BORNES RELAIS

POUR LES OBJETS, MEUBLES OU VÊTEMENTS ENCORE UTILISABLES: DÉPOSEZ-LES À LA RESSOURSERIE SITUÉE AU 768 AVENUE DE L'EUROPE À QUELON

Tri-Marrant

“ ET POUR RÉDUIRE MON SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES, JE N'OUBLIE PAS LE COMPOSTAGE ”

LES DÉCHETERIES

DÉCHETERIE DE GRANVILLE
Route de Mallouet
02 33 91 92 60
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
> FERMÉE LES JEUDIS D'OCTOBRE À AVRIL

DÉCHETERIE DE BRÉHAL
Route de Cérences - RD13
02 33 91 92 60
Du 1^{er} avril au 30 septembre : Lundi, vendredi et samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
Jeudi : 14 h - 17 h 30
Du 1^{er} octobre au 31 mars : Lundi, jeudi et vendredi : 14 h - 17 h 30
Mercredi et samedi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
> FERMÉE LES MARDIS

DÉCHETERIE DE MONTVIRON
La Gare - Sartilly-Baie-Bocage
02 33 48 43 85
Du 15 avril au 14 octobre : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Du 15 octobre au 14 avril : lundi, mardi, vendredi, samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
> FERMÉE LES MARDIS ET LES JEUDIS

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES ! LE DÉPÔT SAUVAGE EST PASSIBLE D'AMENDE (ARTICLES R 632-1 ET 633-6 DU CODE PÉNAL)

Service déchets : 02 33 91 92 60
www.granville-terre-mer.fr

Granville Terre & Mer Communauté de Communes



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

NOS ARTISANS



Biscuitier
M. ALLEAUME Nicolas
www.4acing.fr
☎ 06.63.17.99.69



Soi M
Esthétique - Mieux être
☎ 06.71.37.99.39
murielsoim@sfr.fr



Camping hôtellerie de plein air
Château de Lez Eaux
<https://www.lez-eaux.com>
bonjour@lez-eaux.com
☎ 02.33.51.66.09



Menuiserie DESHOGUES Nicolas
☎ 02 33 90 96 27
☎ 07 49 54 78 54
[menuiserie.deshogues@gmail.com.](mailto:menuiserie.deshogues@gmail.com)



Green Mini-Golf
CLERAUX Sylvain
☎ 06.88.67.14.14
greenminigolf@gmail.com



Assistante administrative
Indépendante
DADALA Corinne
☎ 02.13.88.62.96
corinne.dadala@gmail.com



Maçonnerie - carrelage
M. GOMES José
bagavundo@live.fr
☎ 06.41.24.23.00



Menuisier - plaquiste
M. GRIVEL Quentin
☎ 06.74.76.08.07
quentingrivel@gmail.com



Menuisier - plaquiste
M. GRIVEL Jean-Jacques
☎ 06.80.11.61.47
jjgrivel@gmail.com



TAXIS LEBLATIER
Ambulance, VSL & Taxis
☎ 02.33.79.00.20



Maçonnerie - entretien de parcs
M. DURIER Sébastien
☎ 06.85.62.94.20



DULIN DESIGN PEINTURE
☎ 07 81 70 54 14
dulin.designpeinture@outlook.com

CIVISME



■ - Activités bruyantes :

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les activités bruyantes occasionnelles réalisées par des particuliers (bricolage, jardinage, etc.) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 et 14h30 – 19h30

Le samedi : 9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00

Dimanches et jours fériés : 10h00 – 12h00

- Merci à chacun de respecter ces créneaux pour le bien-être de tous.
- Chacun a le droit au repos et au calme. Soyons respectueux de ces horaires et de nos voisins.

■ Vitesse excessive : un danger pour tous :

À Saint-Aubin-des-Préaux, la vitesse excessive sur nos routes reste une préoccupation majeure. Beaucoup d'entre vous nous alertent régulièrement, et les excès constatés sont bien réels. Accélérer fait parfois gagner une minute... mais le risque encouru est immense. Un piéton ou un cycliste renversé pourrait être l'un de nos proches.

- Respectons les règles de circulation, pour notre sécurité et celle des autres.**

■ Emploi du feu :

Nous rappelons que **l'usage du feu est interdit toute l'année dans le département de la Manche**. Cette règle vise à limiter les risques d'incendie, à protéger l'environnement et à éviter les nuisances pour le voisinage (fumées, odeurs).

- Pour vos déchets verts, priviliez le compostage, le recyclage ou la déchetterie. Lien vers l'arrêté préfectoral en vigueur :**

<https://saint-aubin-des-preaux.fr/wp-content/uploads/AR-brûlage-vegetaux0131-2.pdf>

■ Élagage :

Les propriétaires et exploitants riverains des voies publiques doivent effectuer chaque année entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars, l'élagage en bordure des voies communales et chemins ruraux.

■ Divagation des animaux :

Est considéré en état de divagation tout animal qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci soit en dehors de portée de voix ou de la personne qui en a la garde soit à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.



SAINT - AUBIN - DES - PRÉAUX

MÉMO DE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	FORMALITÉS
Légalisation de signature	Mairie	Pièce d'identité La signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal
Casier judiciaire	Ministère de la Justice 44079 Nantes cedex	État civil et adresse Pour les personnes naturalisées ou nées à l'étranger, s'adresser à : Ministère des Affaires Étrangères, Casier Judiciaire Central 107, rue de Landreau - 44079 Nantes cedex 1
Mariage	Mairie du lieu de domicile de l'un des futurs époux	Retirer le guide des futurs époux en mairie. Fournir pièces d'identité des époux et des témoins + justificatif de domicile de moins de 3 mois + copie intégrale des actes de naissance des futurs époux de moins de 3 mois.
Pacs	Mairie	Convention de Pacs + déclaration conjointe du Pacs + copie pièces d'identité des conjoints + copies intégrales des actes de naissance de moins de 3 mois. La convention et la déclaration sont disponibles sur : www.service-public.fr
Certificat de vie	Mairie du domicile	Pièce d'identité Venir en personne à la mairie
Certificat de nationalité française	Tribunal d'instance du lieu de résidence	
Certificat de vie commune	Mairie du domicile	
Permis de construire	Mairie du lieu des travaux	Retirer les imprimés selon la nature des travaux Déposer les demandes en ligne sur : https://gnau19.operis.fr/laforet/gnau
Déclaration préalable		
Autorisation sortie de territoire		Formulaire à remplir et signer par le titulaire de l'autorité parentale + photocopie pièce d'identité du signataire. Les formulaires peuvent être imprimés par vos soins depuis le site : www.service-public.fr

*Pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Permis de conduire

RECENSEMENT CITOYEN

- Le recensement citoyen, parfois appelé recensement militaire est une démarche **obligatoire pour tout français âgé de 16 ans**.
- Il permet au jeune de recevoir une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de certaines démarches et permet également à l'administration de convoquer le jeune à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.
- En effet, fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour **s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire, etc.) ou concours administratifs** organisés par l'administration française.
- Par ailleurs, le recensement permet à l'administration de vous **inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans**. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

RAPPEL DE DÉMARCHES

FAITES VOTRE DEMANDE PAR INTERNET !



En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » est mis en place à compter du 28 mars 2017 pour une première demande de CNI ou un renouvellement sur le département du LOT.

Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur les formulaires CERFA

Rappel : le renouvellement est gratuit. En cas de perte ou vol, il faut fournir un timbre fiscal de 25 €.



VOTE

⚠ EN RAISON DES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN MARS 2026 :

⚠ DATE LIMITÉE D'INSCRIPTION : 6 FÉVRIER 2026

- ⇒ L'inscription est **automatique** pour les jeunes de 18 ans et les personnes naturalisées ayant effectué leur recensement militaire.
- ⇒ Dans les autres cas, la démarche est **volontaire**.
- ⇒ Vérifiez votre inscription ou inscrivez-vous directement sur service-public.fr, ou bien :
- ⇒ En mairie avec les pièces nécessaires,

Documents nécessaires pour l'inscription

- ⇒ Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (ou périmés depuis moins de 5 ans).

Justificatif de domicile :

- ⇒ Facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone de moins de 3 mois,



LA CARTE D'IDENTITÉ

MODE D'EMPLOI

Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte

Je remplis le formulaire en ligne

Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie

Je rassemble les pièces de mon dossier

Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation



Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif



Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales



Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS



Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande



www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beausoleil | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Documents nécessaires pour l'inscription

- ⇒ Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (ou périmés depuis moins de 5 ans).

Justificatif de domicile :

- ⇒ Facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone de moins de 3 mois,

- ⇒ Avis d'imposition ou certificat de résidence,
- ⇒ Attestation d'assurance logement,
- ⇒ Tout document officiel prouvant que vous résidez bien dans la commune.

Cas particuliers

- ⇒ Personnes hébergées : attestation de l'hébergeant + justificatif de domicile de celui-ci.
- ⇒ Couples mariés : possibilité d'utiliser un justificatif au nom du conjoint.
- ⇒ Autres attaches avec la commune : contribuables ou gérants de société doivent fournir les pièces correspondantes
- ⇒ Par courrier (formulaire + pièces),
- ⇒ En ligne via le téléservice.





ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

NOUVELLES RÈGLES

Harmonisation du mode de scrutin :

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- ⇒ Harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- ⇒ Renforcer la parité.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;

- ⇒ Répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.

Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent. Un scrutin de liste paritaire proportionnel Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Que faire et/ou ne pas faire pour que mon vote soit pris en compte ?

Pour les communes de moins de 1000 habitants À partir des prochaines élections municipales des **15 et 22 mars 2026**, certaines règles changent pour les bulletins de vote.

Cela revient à dire que comme lorsque vous votez pour une quelconque élection, **vous ne devez en aucun cas modifier le bulletin de vote.**

Tout comme pour les élections régionales, qui se font au scrutin de liste, la liste municipale pour laquelle vous allez voter est figée et ne doit pas être modifiée, raturée, crayonnée...

Les candidats de la liste, seront potentiellement éligibles dans l'ordre de la liste en fonction du nombre de voix obtenues par la liste et par une répartition qui se fait à la plus forte moyenne avec une prime à la liste arrivée en tête.

Panachage interdit !

- ⇒ Il n'est plus possible de rayer, ajouter ou mélanger des noms sur le bulletin. Seuls les bulletins intacts et officiels sont valides. Que doit faire l'électeur ?
 - ⇒ Apporter le bulletin de vote officiel reçu par courrier
- OU
- ⇒ Le choisir sur la table de décharge le jour du scrutin
- ET
- ⇒ L'insérer dans l'enveloppe sans la moindre modification

Qu'est-ce un bulletin blanc ou nul ?

Vote blanc : enveloppe vide ou bulletin vierge dans l'enveloppe.

Vote nul : bulletin annoté, raturé, déchiré, sans enveloppe

Pour que votre voix soit prise en compte, utilisez uniquement le bulletin officiel des listes proposées sans modification.



SAINT-AUBIN-DES-PRAUX

SECTEUR D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE

Co-présidentes : Marie-Mathilde LEZAN et Delphine DESMARS

Cette Association a pour objet la mise en œuvre de toute action en faveur de la personne âgée :

- Être à l'écoute des retraités et des personnes âgées sur le territoire concerné et faire remonter leurs besoins aux organismes compétents,
- Répondre aux attentes de ces personnes,
- Organiser des activités d'information, de prévention et d'animation diverses.

Deux axes principaux pour l'année à venir :

- Développer le numérique en direction des personnes âgées ;
- Renforcer le réseau de visiteurs L'Éclaircie. **L'objectif du réseau est d'aller visiter les personnes âgées isolées, créer du lien social, lutter contre l'isolement.**



Qui peut effectuer ces visites ?

Toute personne souhaitant apporter le réconfort de sa présence à quelqu'un qui souffre d'isolement, s'enrichir de nouvelles rencontres et partager des moments conviviaux.

Quelle fréquence pour ces visites ?

Au moins une visite par mois, à raison d'1 à 2 heure(s). Si la régularité prime, la fréquence et la durée des visites ne sont pas imposées. Ce sont le bénévole et la personne visitée qui les déterminent librement.

Qui apporte le réseau ?

Beaucoup de fraternité, des moments d'échanges et de retours d'expérience entre bénévoles et un accompagnement possible par des professionnels [encadrement, soutien, formation...].

À qui s'adresser pour proposer ses services ?

À votre mairie
☎ 02.33.51.68.76

UNE VISITE DU RÉSEAU L'ÉCLAIRCIE, C'EST UNE RENCONTRE ENTRE UNE PERSONNE SEULE À SON DOMICILE ET UN VISITEUR BÉNÉVOLE, POUR PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL.



SAINT-AUBIN-DES-PRAEAUX



Rédaction & Crédits-photos :

Les enseignantes du RPI

BRIERE Nicole

ALIX Stéphanie

Communauté de communes GTM

Conception graphique et rédaction :

Stéphanie ALIX

Impression :



28 rue de la Nicolière

50380 SAINT-PAIR-SUR-MER.

Nom et l'adresse de l'éditeur :

MAIRIE

173 Route de la Mairie

50380 Saint-Aubin-des-Préaux

Directeur de publication :

Daniel HUET

En 350 exemplaires